



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2004/6  
22 novembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ANGLAIS, ESPAGNOL  
et FRANÇAIS SEULEMENT

CONFÉRENCE DES PARTIES

Dixième session

Buenos Aires, 6-17 décembre 2004

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire  
Exécution des engagements et application  
des autres dispositions de la Convention  
Mécanisme financier de la Convention

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial  
à la Conférence des Parties**

**Note du secrétariat\***

1. Par sa décision 12/CP.2, la Conférence des Parties a adopté un Mémoire d'accord entre la Conférence et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (FCCC/CP/1996/15/Add.1), qui est entré immédiatement en vigueur. Ce Mémoire prévoit, notamment, que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le rapport ci-joint, daté du 7 octobre 2004, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition et avec la pagination originale.
3. Le Mémoire d'accord prévoit également que, conformément au paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention, le mécanisme financier relève de la Conférence des Parties devant laquelle il est responsable et qui définit ses politiques, les priorités de son programme et les critères d'éligibilité liés à la Convention.
4. Le Mémoire d'accord prévoit en outre que, après chacune de ses sessions, la Conférence des Parties communiquera au Conseil du FEM toute directive relative au mécanisme financier qu'elle aura approuvée.

\* Le présent document est distribué tardivement car un long processus de consultations internes et externes a été nécessaire pour l'établir.





7 octobre 2004

---

[Original : ANGLAIS, ESPAGNOL ET FRANÇAIS]

**RAPPORT DU FEM À LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES  
PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

## Table des matières

<b>I. Introduction</b> .....	1
<b>II Activités dans le domaine des changements climatiques</b> .....	1
Tableau 1 : Projets dans le domaine des changements climatiques approuvés pour financement par la Caisse du FEM au cours de la période objet du rapport.....	2
Table 2. Projets à part entière.....	3
Tableau 3 : Projets de moyenne envergure.....	4
Tableau 4 : Activités habilitantes.....	5
Tableau 5. Activités de préparation de projets.....	6
<b>III. Autres activités résultant des directives de la Conférence des parties</b> .....	7
Communications nationales.....	8
Fonds pour le changement climatique.....	9
Fonds pour les PMA.....	10
Table 6. Financement pour la préparation des PANA.....	10
Fonds spécial pour les changements climatiques.....	11
Renforcement des capacités.....	12
Approche stratégique du FEM visant à intensifier le renforcement des capacités.....	13
Autoévaluations nationales des capacités à renforcer.....	13
Intensifier le volet « renforcement des capacités » des projets du FEM.....	14
Initiatives ciblées de renforcement des capacités dans un domaine d'intervention.....	14
Initiatives ciblées de renforcement des capacités relatives à plusieurs domaines d'intervention (projets intersectoriels).....	14
Programmes de renforcement des capacités nationales pour les PMA et les PEID.....	14
Indicateurs.....	15
Activités de projet visant à renforcer les capacités nationales.....	15
Programme de microfinancements et renforcement des capacités.....	19
Application de l'approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique.....	19
Divers.....	21
Évaluation des besoins en technologie.....	21
Consultation avec le Secrétariat de la Convention.....	22
<b>IV. Autres faits marquants</b> .....	22
Poursuite des efforts de simplification du cycle de projets.....	22
Plan d'action donnant suite aux recommandations de l'évaluation des projets de moyenne envergure.....	23
Allocation des ressources du FEM.....	24
<b>V. Activités de suivi et d'évaluation</b> .....	25
Rapport d'exécution des projets, 2003.....	26
Réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES).....	26
Contribuer aux transformations du marché des produits à haut rendement énergétique et des énergies renouvelables.....	27
Obstacles rencontrés.....	28
Étude sectorielle sur les changements climatiques.....	28
Examen de la collaboration du FEM avec le secteur privé.....	28

Étude du domaine des changements climatiques.....	28
Conclusion .....	29
Troisième bilan global du FEM.....	30
<b>Annexe A : Résumés des projets.....</b>	<b>1</b>
<b>Projets à part entière .....</b>	<b>1</b>
<b>Annexe B : Financement du FEM à l'appui de la préparation des premières communications nationales .....</b>	<b>1</b>
<b>Annexe C : Liste des rapports déjà présentés par le Conseil du FEM à la Conférence des parties à la CCNUCC .....</b>	<b>1</b>
<b>Annexe D : Résumé de la réunion des donateurs potentiels pour le Fonds pour le changement climatique.....</b>	<b>1</b>



## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé pour la dixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004. Il décrit les principales activités du FEM dans les domaines couverts par la Convention durant la période considérée.

2. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants, que le FEM mettra à la disposition de la Conférence à sa dixième session. Ces documents se trouvent aussi sur le site Internet du FEM à l'adresse suivante : [www.theGEF.org](http://www.theGEF.org) :

- a) Rapport annuel du FEM, 2003 — Changer le cours des choses pour l'environnement et la population (disponible en anglais, français et espagnol) ;
- b) Rapport sur l'exécution des projets (2003) ;
- c) Étude sectorielle sur les changements climatiques ;
- d) GEF Global Action on Renewable Energy ;
- e) Review of GEF Engagement with the Private Sector Final, Report, April, 2004 ; et
- f) Operational Report on GEF Projects, 2004.

## II ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

3. Mécanisme financier de la Convention, le FEM finance des activités ayant les pays pour moteur et répondant aux politiques, secteurs d'action prioritaires et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Les activités financées par le FEM sont principalement administrées par ses Agents d'exécution : le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale. Vous trouverez toutes les informations sur les projets du FEM sur le site du FEM ([www.TheGEF.org](http://www.TheGEF.org)) en cliquant sur le lien *Project Data and Documents*.

4. Au 30 juin 2004, le FEM avait engagé à titre gracieux environ 1,8 milliard de dollars dans des activités consacrées aux changements climatiques sur un total de 5 milliards de dollars pour l'ensemble des domaines d'intervention. Il a mobilisé plus de 9,5 milliards de dollars sous forme de cofinancement au profit de projets liés aux changements climatiques<sup>1</sup>.

5. Au cours de la période considérée, 236 projets ont été approuvés par le FEM dans le domaine des changements climatiques. Le tableau 1 présente ces projets par catégorie. Les tableaux 2 à 5 présentent davantage d'informations sur chacun de ces projets, l'annexe A proposant un résumé des objectifs et activités de chaque projet à part entière et de chaque projet de moyenne envergure.

---

<sup>1</sup> Les chiffres cités dans le présent paragraphe ne prennent pas en compte le financement des projets intersectoriels.

**Tableau 1 : Projets dans le domaine des changements climatiques approuvés pour financement par la Caisse du FEM au cours de la période objet du rapport**

Nature des activités	Nombre	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)	Financement total (USD M)
Projets à part entière <sup>2</sup>	16	143,56	427,54	571,10
Projets de moyenne envergure	6	5,48	29,06	34,54
Activités habilitantes :	7	0,69		0,69
-premières communications nationales (phase II)	1	58,49	1,54	60,03
-deuxièmes communications et communications subséquentes				
Programme de microfinancements <sup>3</sup>	192	4,49	3,07	7,56
Préparation de projets <sup>4</sup>	14	4,31		4,31
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>217,02</b>	<b>461,21</b>	<b>678,23</b>

6. Il ressort du tableau 1 que les ressources accordées par le FEM dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée s'élèvent à 217 millions de dollars, le montant total des financements étant de 678 millions. Les cofinancements mobilisés auprès des Agents et organismes d'exécution, des organismes d'aide bilatérale, des pays bénéficiaires et du secteur privé s'établissent donc à plus de 461 millions de dollars.

7. Parmi les 16 projets à part entière approuvés, 6 traitent de la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5 ; 9 visent à encourager le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 ; et un à réduire les coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre dans le cadre du programme d'opérations 7.

<sup>2</sup> Deux projets seront soumis à l'examen des membres du Conseil avant l'agrément par le Directeur général. Si au moins quatre membres du Conseil émettent des réserves quant aux projets, ceux-ci seront examinés lors d'une réunion du Conseil conformément aux procédures du FEM.

<sup>3</sup> Le Programme de microfinancements est un programme multisectoriel. Le présent rapport s'intéresse aux projets dans les domaines couverts par la Convention durant la période considérée.

<sup>4</sup> Souvent, première étape dans la mise en place du projet, le FEM accorde des financements aux pays bénéficiaires pour les aider à transformer une idée de projet en une demande.

**Table 2. Projets à part entière**

<b>Pays</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Projet mondial (Brésil, Bangladesh, Chili, Égypte, Inde, Mexique, Philippines, Afrique du Sud, Trinité-et-Tobago)	Initiative de financement de piles à combustibles pour la production décentralisée d'électricité **	Banque mondiale/SFI	9,85	18,85
Botswana	Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables	PNUD	3,31	8,69
Bulgarie*	Amélioration du rendement énergétique	Banque mondiale	10,30	49,81
Chine	Réforme du chauffage urbain et équipements à haut rendement dans le bâtiment	Banque mondiale	18,35	99,35
Cuba	Mise en place et fourniture de services énergétiques modernes par exploitation des énergies renouvelables : le cas de Isla de la Juventud	PNUE	5,66	16,17
Égypte	Centrale hybride au solaire thermique**	Banque mondiale	50,85	148,05
Érythrée	Applications de l'énergie éolienne	PNUD	2,27	5,26
Lesotho	Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables	PNUD	2,72	6,98
Malaisie	Applications du photovoltaïque intégré au bâtiment	PNUD	4,83	25,22
Pakistan	Mise en place d'une capacité de production d'énergie éolienne à grande échelle (Phase 1)	PNUD	3,47	4,19
Philippines	Promotion de l'éclairage à haut rendement par une transformation du marché	PNUD	3,23	15,25
Swaziland	L'énergie au service du développement des zones rurales	Banque mondiale	3,10	11,70
Tunisie	Développement de la filière éolienne pour la production d'électricité raccordée au réseau dans le cadre du 10 <sup>e</sup> Plan	PNUD	10,53	106,26
Tunisie	Rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans le secteur industriel	Banque mondiale	8,50	31,80
Viet Nam	Éclairage public à haut rendement	PNUD	3,31	15,69

<b>Pays</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Zambie	Production d'électricité par exploitation des énergies renouvelables pour les mini-réseaux isolés	PNUE	3,28	7,83
<b>Total</b>			143,56	571,10

\* Pays visés à l'annexe 1.

\*\* Deux projets seront soumis à l'examen des membres du Conseil avant l'agrément par le Directeur général. Si au moins quatre membres du Conseil émettent des réserves quant aux projets, ceux-ci seront examinés lors d'une réunion du Conseil conformément aux procédures du FEM.

8. Le tableau 3 présente six projets de moyenne envergure approuvés pendant la période faisant l'objet du présent rapport. Trois de ces projets portent sur la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5, deux visent à promouvoir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 et l'autre est consacré aux transports écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11.

**Tableau 3 : Projets de moyenne envergure**

<b>Pays</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Agence d'exécution</b>	<b>Financement du FEM (USD M)</b>	<b>Financement total (USD M)</b>
Projet mondial (Costa Rica, Inde, Iran, Maroc, Népal, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Swaziland, Venezuela,)	Stratégie d'intervention commerciale pour encourager la production d'électricité d'origine solaire raccordée au réseau (EMPower)	PNUE	1,00	1,00
Fédération de Russie*	Cadre juridique et réglementaire pour l'exploitation de l'énergie éolienne	Banque mondiale/SFI	0,73	0,88
Honduras	Utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs du commerce et de l'industrie	PNUD	1,00	2,64
Inde	Lancement du marché des véhicules à trois roues	PNUD	1,00	3,26
Maldives	Développement et application des technologies exploitant les énergies renouvelables	PNUD	0,75	2,76
Pologne*	Utilisation rationnelle de l'énergie par action sur la demande dans les bâtiments publics, Société municipale de services énergétiques de Lodz	Banque mondiale/BERD	1,00	24,00
<b>Total</b>			<b>5,48</b>	<b>34,54</b>

\*Pays visés à l'annexe I.

9. Le tableau 4 présente huit projets d'activités habilitantes approuvés pendant la période couverte par le présent rapport. L'un intitulé *Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC*, a pour but d'aider les pays non visés à l'annexe I à préparer une deuxième communication nationale ou des communications subséquentes. Sept projets apportent des compléments de financement pour renforcer les capacités dans le cadre des communications nationales initiales. Ces compléments de financement offrent aux pays non visés à l'annexe I la possibilité de mettre en place ou de renforcer les capacités leur permettant de définir et d'évaluer leurs besoins technologiques, de prendre part aux réseaux d'observation systématique et de formuler des plans d'action pour lutter contre la modification du climat.

10. Au 30 juin 2004, l'aide accordée par le FEM à 132 pays non visés à l'annexe I<sup>5</sup> pour la préparation de leurs communications nationales initiales et les compléments de financement pour les aider à évaluer leurs capacités s'élevaient à 31,63 millions de dollars au total. Par ailleurs, il a alloué 39,14 millions de dollars à un certain nombre de projets régionaux et mondiaux pour financer en tout ou en partie la préparation de leurs communications nationales initiales. Le tableau de l'annexe B indique les ressources allouées par le FEM pour les communications nationales initiales, les compléments de financement au titre de l'évaluation des capacités et les projets régionaux et mondiaux concernés.

11. Avec le lancement du *Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC*, l'aide du FEM en la matière sera principalement axée sur les deuxièmes communications nationales et les communications subséquentes.

**Tableau 4 : Activités habilitantes**

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Projet mondial	Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC	PNUD/PNU E	58,49	60,03
Comores	Financement accéléré de mesures provisoires de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires(Phase II)	PNUE	0,10	
RDC	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour le renforcement des capacités dans les secteurs prioritaires)	PNUD	0,10	
Malte	Financement accéléré des activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Phase II)	PNUD	0,09	

<sup>5</sup> De manière tout à fait exceptionnelle, le FEM a financé les premières communications nationales de trois pays aux économies en transition et visés à l'Annexe I : Bélarus (0,31 million), Croatie (0,44 million) et Slovénie (0,44 million).

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)	Financement total (USD M)
Pakistan	Financement accéléré de mesures provisoires de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires(Phase II)	PNUE	0,10	
Tanzanie	Financement accéléré de mesures provisoires de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires(Phase II)	PNUE	0,10	
Tonga	Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques (Complément de financement pour le renforcement des capacités dans les secteurs prioritaires)	PNUD	0,10	
Viet Nam	Financement accéléré de mesures provisoires de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires(Phase II)	PNUE	0,10	
Total			59,18	60,72

12. Pour aider les pays à développer une idée de projet et à préparer la demande qu'ils présenteront, le FEM commence souvent par accorder un financement dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets. Quatorze activités ont été approuvées à ce titre pendant la période objet du présent rapport.

**Tableau 5. Activités de préparation de projets**

Pays	Intitulé du projet	Agent d'exécution	Financement du FEM (USD M)
Projet régional (Cameroun, République centrafricaine, RD Congo, Mali)	Premier projet régional de renforcement des capacités pour le développement de mini/microcentrales hydrauliques et investissement dans l'électrification des zones rurales	PNUD	0,32
Projet régional (Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie)	Projet de valorisation de l'énergie géothermique dans les Petites Antilles orientales	PNUE	0,70
Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Maîtrise de l'énergie dans les secteurs des services et de l'industrie de sept pays d'Amérique centrale	PNUD	0,35
Algérie	Développement d'un marché d'équipements à haut rendement énergétique dans le secteur industriel	Banque mondiale	0,35
Arménie	Fonds renouvelable pour les sources d'énergie renouvelables	Banque mondiale	0,25
Bangladesh	Fours à briques à haut rendement énergétique	PNUD	0,35
Bélarus*	Suppression des obstacles à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur public	PNUD	0,19

Fédération de Russie*	Programme d'exploitation des énergies renouvelables	Banque mondiale	0,35
Honduras	Infrastructure rurale (volet « électrification »)	Banque mondiale	0,35
Indonésie	Projet intégré de développement et d'applications de la production électrique des microcentrales hydrauliques	PNUD	0,12
Iran	Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel	PNUD	0,20
RDP du Lao	Électrification des zones rurales des provinces du sud (phase II) – Électrification hors réseau par exploitation des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie en zones urbaines/ Gestion par action sur la demande	Banque mondiale	0,33
Ex. RY de Macédoie	Mise en valeur d'une énergie viable	Banque mondiale	0,35
Mauritanie	Initiative pour l'utilisation de l'énergie solaire dans l'ADRAR et production décentralisée d'électricité sur le littoral nord dans des unités hybrides (éolien/gazole)	PNUD	0,10
<b>Total</b>			<b>4,31</b>

\*Pays visés à l'Annexe I

13. Pendant la période considérée, le Programme de microfinancements du FEM a pris en charge 192 projets locaux visant à atténuer les risques de changement climatique s'élevant au total à environ 4,49 millions de financement du FEM, outre 3,07 millions de co-financement (1,54 million en liquide et 1,53 million en nature). Parmi ces projets, 43 (22 %) traitent de questions liées à la suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique dans le cadre du programme d'opérations 5 ; 85 (44 %) visent à encourager le recours à des énergies renouvelables dans le cadre du programme d'opérations 6 ; et 10 (5 %) cherchent à promouvoir des modes de transport écologiquement viables dans le cadre du programme d'opérations 11. Le reste (29 %) correspond à des projets recoupant plusieurs domaines d'intervention et comptant des aspects transsectoriels qui s'appliquent aux changements climatiques.

14. Les projets financés par le FEM dans d'autres domaines d'intervention (diversité biologique, dégradation des sols, ozone, polluants organiques persistants et eaux internationales) peuvent aussi entrer directement ou indirectement dans le cadre des activités et objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par le biais d'activités de renforcement des ressources humaines et des institutions, ou d'activités visant des objectifs environnementaux de portée mondiale tels que la fixation du carbone.

### III. AUTRES ACTIVITÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

15. Cinq décisions concernant le FEM ont été adoptées par la Conférence des parties lors de sa neuvième session. Dans la décision sur le rapport du FEM, la Conférence des parties a accueilli avec satisfaction les principales activités contenues dans le rapport et en a pris bonne note. Elle a également pris bonne note des priorités stratégiques sur le renforcement des capacités et

l'expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique qui ont été approuvées par le Conseil.

16. Les directives de la Conférence des parties ont été énoncées dans la décision 4/CP.9 *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*. Ces directives portent sur les communications nationales, le renforcement des capacités, la priorité stratégique sur l'adaptation au changement climatique, le transfert de technologies, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, et les systèmes mondiaux d'observation du climat. Pour donner suite à ces directives supplémentaires, le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont étudié les pratiques en cours pour déterminer si de nouvelles mesures étaient nécessaires à leur application. D'autres points soulevés par les directives continueront d'être à l'étude et renforcés, selon le cas, pour répondre aux demandes de projets par les pays.

17. Le FEM s'est toujours employé à appliquer les directives de la Conférence des parties. Dans les précédents rapports présentés à la Conférence, il a rendu compte des mesures déjà prises en ce sens (une liste de ces rapports figure à l'annexe C). Outre les opérations faisant l'objet de projets approuvés dans le domaine des changements climatiques pendant la période considérée, le FEM a entrepris des activités pour donner suite à des directives antérieures et aux directives énoncées dans les décisions adoptées lors de la neuvième session. Elles concernent notamment les communications nationales, les fonds pour le changement climatique, le renforcement des capacités, la stratégie d'intervention du FEM en matière d'adaptation au changement climatique.

### **Communications nationales**

18. La Conférence des parties lors de sa neuvième session a demandé au FEM de suivre de près les résultats du projet mondial visant à apporter un appui à la préparation des communications nationales, et de fournir en temps utile des fonds pour l'établissement des communications des Parties non visées à l'annexe I dont les activités de projet ne sont pas couvertes par le projet mondial<sup>6</sup>.

19. Le document d'information du Conseil intitulé *Operational Procedures for the Expedited Financing of National Communications from Non-Annex I Parties* (GEF/C.22/Inf.16) a été publié en novembre 2003 après l'approbation du Conseil d'un financement accéléré pour l'établissement des deuxièmes communications nationales en mai 2003. Pour simplifier davantage le processus d'approbation des projets dans le cadre de la procédure accélérée, le Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC (ci-après appelé Programme d'aide à la préparation des communications nationales) a été approuvé par le Conseil en novembre 2003. Dans le cadre de ce programme, le PNUD et le PNUE peuvent autoriser des projets jugés conformes aux procédures opérationnelles. Des financements ont été approuvés au titre de la procédure accélérée pour un maximum de 130 pays. Une centaine de pays devraient travailler avec le PNUD et une trentaine avec le PNUE, d'après l'expérience acquise en matière d'appui aux pays pour la préparation de leurs premières

---

<sup>6</sup> Décision 4/CP.9.

communications nationales. Pour les pays désireux de travailler avec la Banque mondiale en empruntant la procédure accélérée, une approche-programme similaire peut être approuvée par le Conseil.

20. Au vu de l'expérience acquise en matière d'assistance aux pays pour préparer les premières communications nationales, un programme d'assistance technique intitulé *Programme d'aide à la préparation des communications nationales* a également été approuvé visant à aider tous les pays bénéficiaires. Pendant l'application de ce programme, on tiendra compte des commentaires des pays de façon à modifier le programme en fonction des difficultés d'exécution rencontrées, et à mieux prendre en compte les besoins des pays.

21. Ce projet mondial s'appuie sur un certain nombre de dispositions institutionnelles chargées de contrôler son exécution. Le Comité consultatif du programme s'intéresse particulièrement aux questions de coordination. Il se réunit régulièrement pour suivre l'application du programme et s'assurer que l'exécution du projet est conforme aux directives de la Conférence des parties, et que des fonds sont fournis en temps utile pour la préparation des communications nationales par les Parties non visés à l'annexe I. Le Comité compte des représentants de chaque Agent d'exécution et du Secrétariat du FEM. Chacun des Agents d'exécution établira un rapport d'avancement complet des activités habilitantes qu'il gère ; il rend compte, notamment, de toutes les difficultés rencontrées au cours de l'exécution des projets, des enseignements tirés du suivi et de l'évaluation, et des progrès en matière de renforcement des capacités et d'intégration. Tous les ans, le Comité examine les activités du Programme d'aide en tenant compte des commentaires des pays. Le Président du Groupe consultatif d'experts (GCE), en cette qualité, rendra compte au Comité des activités du Groupe consultatif d'experts relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, de façon à assurer une certaine coordination et éviter les doublons. Cette approche va dans le sens des conclusions du document SBI 20 qui demande au GCE de travailler plus étroitement avec le Programme d'appui pour éviter la duplication des activités.

22. Le Comité d'exécution du projet (le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale) est chargé de contrôler la gestion des questions techniques. Il se réunit tous les mois par téléconférence pour maintenir une étroite collaboration entre les Agents d'exécution dans toutes les activités, y compris les questions relatives à la préparation des communications nationales par les pays non visés à l'annexe I dont les projets ne sont pas pris en compte par le Programme d'aide à la préparation des communications nationales.

### **Fonds pour le changement climatique**

23. La Conférence des parties à sa neuvième session a également adopté des décisions portant sur les nouveaux fonds pour le changement climatique : Décisions 6/CP.9 *Directives supplémentaires concernant la gestion du Fonds pour les pays les moins avancés* ; et 5/CP.9 *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques*. Le Secrétariat du FEM, les Agents d'exécution et le Secrétariat de la Convention travaillent de concert pour trouver la meilleure façon de donner suite aux directives concernant ces nouveaux fonds.

## Fonds pour les PMA

24. Du 6 novembre 2002 à juin 2004, le montant total des contributions pour le Fonds pour les PMA s'est élevé à 16,5 millions de dollars reçus par l'Administrateur. Les pays donateurs étaient l'Allemagne, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

25. Des projets pour le Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ont été approuvés dans 43 pays (voir tableau 6) au 30 juin 2004. Le montant total des ressources approuvées pour les 43 PANA et deux projets d'appui mondiaux est de 9,4 millions de dollars<sup>7</sup>.

**Table 6. Financement pour la préparation des PANA**

	<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Montant approuvé en USD</b>	<b>Date d'approbation du Directeur général</b>
1	Afghanistan	PNUE	200 000	14/5/2004
2	Bangladesh	PNUD	200 000	17/4/2003
3	Bénin	PNUD	200 000	5/3/2004
4	Bhoutan	PNUD	199 000	14/10/2003
5	Burkina Faso	PNUD	200 000	17/7/2003
6	Burundi	PNUD	200 000	14/5/2004
7	Cambodge	PNUD	199 500	17/12/2002
8	Cap-Vert	PNUD	200 000	10/10/2003
9	Comores	PNUE	200 000	27/6/2003
10	Djibouti	PNUE	200 000	11/8/2003
11	Érythrée	PNUD	200 000	18/12/2002
12	Éthiopie	PNUD	200 000	7/4/2003
13	Gambie	PNUE	198 100	25/7/2003
14	Guinée	PNUD	200 000	3/11/2003
15	Guinée-Bissau	PNUD	200 000	14/5/2004
16	Haïti	PNUE	198 665	27/1/2003
17	Kiribati	PNUD	200 000	27/10/2003
18	Lesotho	PNUE	190 000	19/2/2003
19	Liberia	PNUE	200 000	22/12/2003
20	Madagascar	Banque mondiale	200 000	14/5/2004
21	Malawi	PNUD	200 000	21/3/2003
22	Maldives	PNUD	200 000	22/10/2003
23	Mali	PNUD	200 000	11/12/2003
24	Mauritanie	PNUE	198 000	23/1/2003
25	Mozambique	PNUD	200 000	23/4/2003
26	Niger	PNUD	200 000	31/3/2004
27	Ouganda	PNUE	199 790	15/7/2003
28	RD Congo	PNUD	200 000	11/12/2003
29	RDP Lao	PNUD	200 000	30/7/2003
30	République centrafricaine	PNUE	200 000	23/1/2004
31	Rwanda	PNUE	195 000	9/6/2004
32	Samoa	PNUD	200 000	17/12/2002
33	Sao Tomé-et-Principe	Banque mondiale	200 000	29/3/2004

<sup>7</sup> Ce chiffre n'inclut pas les charges de 11 % pour les Agents d'exécution.

	<b>Pays</b>	<b>Agent d'exécution</b>	<b>Montant approuvé en USD</b>	<b>Date d'approbation du Directeur général</b>
34	Sénégal	PNUE	195 000	22/10/2003
35	Sierra Leone	PNUD	200 000	12/4/2004
36	Soudan	PNUD	200 000	17/4/2003
37	Tanzanie	PNUE	200 000	21/3/2003
38	Tchad	PNUD	200 000	5/4/2004
39	Togo	PNUD	200 000	18/3/2004
40	Tuvalu	PNUD	200 000	12/2/2003
41	Vanuatu	PNUD	200 000	7/4/2003
42	Yémen	PNUD	200 000	16/1/2003
43	Zambie	PNUD	197 500	5/12/2003
	Projet mondial	PNUD	633 538	16/4/2003
	Projet mondial	PNUD	211 126	2/9/2003
<b>Total</b>			<b>9 415 219</b>	

26. Parmi les 48 pays les moins avancés parties à la Convention, cinq (Angola, Guinée équatoriale, Myanmar, Népal et Îles Salomon) attendent de recevoir les fonds pour la préparation de leurs PANA. Les Îles Salomon travaillent actuellement avec le PNUD, en consultation avec le PNUE, pour préparer une proposition de projet. Le PNUE travaille aussi avec Myanmar et le Népal pour préparer leurs propositions de projet. Le PNUD et le PNUE ont convenu de se réunir pour commencer à travailler avec l'Angola et la Guinée équatoriale sur la préparation de leurs propositions de projet.

27. La plupart des projets approuvés prévoient d'achever les PANA entre 12 et 18 mois. Les premiers PANA devraient être achevés au cours du premier trimestre de 2005<sup>8</sup>. Dans sa décision, la Conférence des parties demande aux pays de mettre leurs PANA finalisés à la disposition du FEM et du Secrétariat de la Convention pour être communiqués aux Parties à la Convention. À la demande du Président du Groupe des experts des PMA<sup>9</sup>, les documents de projet approuvés en vue d'accorder de l'aide pour le fonctionnement des PANA se trouvent désormais sur le site Internet du FEM : [www.theGEF.org](http://www.theGEF.org).

28. Le FEM prépare des propositions tenant compte des éléments énoncés dans la décision 6/CP.9 pour financer l'exécution des PANA. Ces propositions seront soumises au Conseil pour information lors de sa réunion en novembre 2004 et présentées à la dixième session de la Conférence des parties.

#### *Fonds spécial pour les changements climatiques*

29. La décision de la Conférence des parties sur le fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques donne des directives au FEM sur le type d'activités à financer dans le cadre dudit Fonds. En particulier, les directives prévoient que le Fonds spécial doit financer

<sup>8</sup> Le PNUD a fixé début 2005 comme date approximative d'achèvement pour les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Malawi, Mozambique, Samoa, Soudan, Tuvalu et Yémen.

<sup>9</sup> Cette initiative est le fruit de la réunion du Groupe d'experts des PMA qui a eu lieu au Mozambique, du 22 au 24 mars 2004, et au cours de laquelle il avait été demandé que le FEM autorise ledit Groupe à avoir accès aux PANA approuvés, qui pourraient être utilisés dans les activités prévues dans le programme de travail du groupe pour la biennale en cours.

des activités liées à l'adaptation au changement climatique et au transfert des technologies<sup>10</sup>. Le FEM a été prié de prendre les dispositions nécessaires afin de mobiliser les ressources permettant de le faire fonctionner sans tarder.

30. À cet effet, un certain nombre de réunions ont été prévues en 2004 pour discuter de la programmation et de la mobilisation des ressources du Fonds spécial pour les changements climatiques. Deux réunions ont eu lieu au Centre de conférence de la Banque mondiale à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 29 septembre 2004. Le 15 novembre se tiendra à Washington une réunion au cours de laquelle les bailleurs de fonds seront invités à annoncer leurs contributions au Fonds spécial.

31. Le FEM soumettra à l'approbation du Conseil, lors de sa réunion en novembre 2004, un document de programmation pour le Fonds spécial pour les changements climatiques, accompagné d'informations sur les premières ressources mobilisées. Ce rapport sera également mis à la disposition de la Conférence des parties lors de sa dixième session. Le Fonds spécial devra commencer à financer des projets en 2005.

### **Renforcement des capacités**

32. Lors de sa neuvième session, la Conférence des parties a prié le FEM d'inclure dans son rapport à la dixième session des « renseignements sur la mise en oeuvre de l'approche stratégique tendant à intensifier le renforcement des capacités comme suite aux décisions 2/CP/7 et 3/CP.7 », et des « renseignements sur le soutien apporté aux fins de l'application du cadre pour la mise en oeuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention ».

33. Le renforcement des capacités est au cœur des activités du FEM dans le domaine des changements climatiques voire au cœur de presque toutes ses activités. D'après une étude des Agents d'exécution évaluant la place du renforcement des capacités dans les projets du FEM, au 30 juin 2002, le FEM avait apporté plus de 1,46 milliard de dollars de financement au titre des activités de renforcement des capacités dans tous ses domaines d'intervention. La Conférence des parties a reconnu le rôle important joué par le FEM dans le domaine du renforcement des capacités<sup>11</sup>. Il a été noté aussi qu'il n'était pas la seule institution offrant une assistance financière aux pays pour le renforcement de leurs capacités au titre de la Convention. Un rapport complet sur l'appui du FEM au renforcement des capacités sera distribué séparément à la Conférence des parties lors de sa dixième session. La présente section est axée sur la nouvelle approche stratégique du FEM visant à intensifier le renforcement des capacités et sur l'application de cette approche en fonction des projets approuvés pendant la période considérée.

---

<sup>10</sup> La décision prévoit également que les activités visées aux alinéas (c) et (d) du paragraphe 2 de la décision 7/CP.7 doivent être financées aussi par le Fonds spécial pour les changements climatiques et invite à cet effet les Parties à soumettre au Secrétariat, avant le 15 septembre 2004, leurs commentaires sur les activités, les programmes et les mesures dans ces domaines, afin que l'Organe subsidiaire d'exécution puisse les examiner lors de sa 21<sup>e</sup> session, de façon à ce que la Conférence des parties puisse se prononcer sur la question lors de sa dixième session.

<sup>11</sup> Voir la décision 10/CP.5, *Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)*.

### *Approche stratégique du FEM visant à intensifier le renforcement des capacités*

34. Afin de mettre en place une approche intégrée du renforcement des capacités nationales tenant compte des problèmes posés par l'action environnementale de portée mondiale, le Secrétariat du FEM et le PNUD ont lancé l'Initiative de renforcement des capacités en 2000 et 2001 pour : i) effectuer une évaluation générale des capacités à renforcer dans les pays en développement et dans les économies en transition ; ii) faire le bilan des actions antérieures et en cours visant le renforcement des capacités nationales ; et iii) préparer une stratégie visant à renforcer le portefeuille du FEM. À chaque étape, les conclusions de l'Initiative ont été communiquées aux parties à la Convention.

35. Pour donner suite aux recommandations des conventions, notamment le cadre de renforcement des capacités visé aux décisions 2/CP.7 et 3/CP.7 et basé sur les résultats de l'Initiative de renforcement des capacités, le Conseil du FEM a approuvé en novembre 2003 une Approche stratégique visant à intensifier le renforcement des capacités<sup>12</sup>. Dans l'Approche stratégique, il est proposé que les ressources soient attribuées par les canaux suivants : 1) autoévaluations nationales des capacités à renforcer ; 2) intensification du volet « renforcement des capacités » des projets du FEM ; 3) projets ciblés de renforcement des capacités dans les domaines d'intervention ; et 4) activités intersectorielles pour le renforcement des capacités de base, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

36. Ces canaux doivent être complémentaires et capables d'assurer ensemble le renforcement des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel pour les pays non visés à l'annexe I et pour les économies en transition, contribuant ainsi directement et indirectement à l'application du cadre de renforcement des capacités au titre de la Convention. Le FEM, dans son plan d'activité 2005-2007, a fait du renforcement des capacités non seulement une priorité stratégique dans chaque domaines d'intervention, mais aussi une priorité intersectorielle ; il a prévu aussi des ressources à l'appui du renforcement des capacités dans les pays.

37. L'Approche stratégique propose notamment les canaux suivants :

#### *Autoévaluations nationales des capacités à renforcer*

38. Premier canal, la préparation des autoévaluations nationales des capacités à renforcer a été lancée en septembre 2001. Dans ce cadre, le financement sert à aider les pays à préparer des autoévaluations de leurs capacités et priorités à renforcer pour gérer des questions environnementales de portée mondiale. Une fois les besoins évalués, les pays sont invités à préparer un plan d'action qui en tiennent compte. Les autoévaluations nationales doivent être faites à l'initiative des pays, reflétant les priorités et la situation nationales. Au 30 juin 2004, 99 pays avaient commencé leurs projets d'autoévaluations et 28 disposaient d'un financement Bloc A (50 000 dollars) pour préparer leur proposition de projet d'autoévaluation.

---

<sup>12</sup> Voir le document GEF/C.22.8, 17 octobre 2003.

### *Intensifier le volet « renforcement des capacités » des projets du FEM*

39. D'après une étude effectuée par les Agents d'exécution pour évaluer la place du renforcement des capacités dans les projets du FEM, 96 % des projets du PNUD, 100 % des projets du PNUE et 86 % des projets de la Banque mondiale ont un volet « renforcement des capacités » même s'il n'occupe pas une place centrale. Avec l'Approche stratégique qui a été approuvée, ce canal continuera d'être l'un des moyens principaux permettant de prendre en compte les capacités nationales à renforcer, identifiées par le biais des autoévaluations et autres procédures nationales. En général, c'est par ce moyen que seront renforcées les capacités qui permettront d'atteindre les objectifs des priorités stratégiques du FEM, notamment pour ce qui est d'intégrer l'environnement mondial dans les politiques sectorielles et la planification durable du développement national. Les meilleures pratiques et les études de cas basées sur l'expérience du FEM et d'autres institutions seront déterminantes pour améliorer le système de manière significative.

### *Initiatives ciblées de renforcement des capacités dans un domaine d'intervention*

40. Outre renforcer les capacités par des projets liés aux priorités stratégiques de ses domaines d'intervention, le FEM peut trouver une nouvelle formule pour financer des projets de renforcement de capacités indépendants, propres à un domaine d'intervention, répondant aux priorités nationales et tenant compte des directives et des décisions des Conventions pertinentes.

Avant d'entreprendre ce type de projet, il faudra s'assurer que les activités envisagées ne peuvent pas être intégrées dans des projets d'investissements liés aux priorités stratégiques du domaine d'intervention. Le seul but de ces projets sera de renforcer les capacités, ce qui à son tour devra avoir un effet d'entraînement général sur la gestion de l'environnement mondial.

### *Initiatives ciblées de renforcement des capacités relatives à plusieurs domaines d'intervention (projets intersectoriels)*

41. Ce nouveau canal est considéré comme un moyen économique et efficace de renforcer les capacités au niveau systémique ou institutionnel sans se limiter à un domaine d'intervention précis ; ces projets aideront les pays à gérer l'environnement mondial d'une manière plus globale.

### *Programmes de renforcement des capacités nationales pour les PMA et les PEID*

42. L'Initiative pour le renforcement des capacités conclut, notamment, à la nécessité de s'attaquer à la question des problèmes de capacités dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement au regard de leur situation exceptionnelle. S'inspirant du Programme de microfinancements du FEM, l'idée est d'accorder des fonds limités administrés à l'échelle nationale par un mécanisme de décision multipartite. Ces programmes donneront aux pays la latitude et la rapidité nécessaire pour financer de petits projets ciblés visant à combler les lacunes qui entravent la bonne gestion de l'environnement mondial. Ces fonds devraient être attribués en fonction des besoins prioritaires identifiés par une autoévaluation nationale ou un exercice du même genre.

## *Indicateurs*

43. Par ailleurs, il est important d'établir des indicateurs de renforcement des capacités pour évaluer l'impact général de l'appui du FEM en la matière, et l'efficacité des projets et des programmes à l'échelle des pays. Le FEM travaillera avec son Groupe de suivi et d'évaluation, le STAP et les Agents d'exécution pour établir les indicateurs visant à mesurer la performance des programmes, et veiller à ce qu'ils soient judicieusement utilisés pour les projets.

### *Activités de projet visant à renforcer les capacités nationales*

44. Dans ses rapports aux huitième et neuvième sessions de la Conférence des parties, le FEM a fourni des informations complètes sur son appui en matière de renforcement des capacités, à savoir le transfert de technologies, l'éducation, la sensibilisation du public, et la création d'un environnement propice dans le domaine des changements climatiques<sup>13</sup>. Par ailleurs, les projets suivants, approuvés au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, illustrent comment le FEM aide les pays à renforcer leurs capacités pour le transfert de technologies, l'éducation, la sensibilisation du public et la création d'un environnement porteur. Ils permettent de voir aussi de quelle manière les critères d'examen des projets ont été consolidés de manière à accorder plus de place au renforcement des capacités dans le financement du FEM.

- a) *Programme d'aide à la préparation des communications nationales en application de la CCNUCC (PNUD et PNUE)*. L'objectif général du programme est de fournir un ensemble intégré d'activités d'appui à l'exécution des activités habilitantes. Ce faisant, il favorise l'intégration des politiques liées au changement climatique dans les priorités de développement national. Le programme reconnaît la grande importance du Cadre de renforcement des capacités adopté par les Parties à la Convention et l'Approche du FEM, et essaie de favoriser les synergies. Il met l'accent sur le renforcement des capacités, le partage des connaissances et le suivi. Les activités de projet à l'échelle nationale (exécutées par environ 130 pays) comprendront : a) une consultation avec les parties concernées pour préparer les plans de travail nationaux ; b) des bilans, c) des évaluations techniques, des ateliers, et des activités de suivi et d'évaluation à l'aide de critères et indicateurs de capacités. Les activités de portée mondiale comprendront : a) une assistance technique aux équipes nationales ; b) des avis techniques sur les versions provisoires des communications nationales ;

---

<sup>13</sup> Voir le Rapport du FEM à la huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques (FCCC/CP/2002/4, 6 septembre 2002), p. 7 à 9 ; et le Rapport du FEM à la neuvième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques (FCCC/CP/2003/3, 27 octobre 2003), p. 9 à 11. Ainsi, il est dit dans le rapport du FEM à la huitième session de la Conférence des parties que « [l]es activités de sensibilisation et d'éducation du public et l'implication et la participation des collectivités sont des éléments très importants du travail de renforcement des capacités que soutient le FEM. Parmi les 111 activités habilitantes que finance le FEM dans le domaine des changements climatiques, 106 ont une composante «sensibilisation du public». Par exemple, la part de l'élément sensibilisation du public dans les activités habilitantes prévues à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et au Suriname a atteint respectivement 35 % et 33 %, et cette composante représente en moyenne 20 % du financement total accordé par le FEM aux activités habilitantes. Sur les 14 projets à part entière d'activités habilitantes, 10 comportent un élément sensibilisation du public. » (par. 29, p. 9)

- c) des ateliers de formation spécialisées ; d) la création de réseaux de connaissance thématiques ; e) la diffusion des informations et des enseignements par le biais des sites Internet, listes d'envoi et bulletins d'information ; et f) un examen annuel du programme. Ledit projet contribuera directement à l'éducation, à la sensibilisation du public et à la création d'un environnement propice dans le domaine du changement climatique.
- b) Une nouvelle approche-programme mondiale intitulée *Initiative de financement de piles à combustibles*<sup>14</sup> (Banque mondiale/SFI) a été lancée en novembre 2003. Ce programme propose un cadre pour l'apprentissage et le transfert de technologies qui s'inspire de l'approche utilisée pour introduire sur le marché des piles à combustibles équipant des installations fixes mises au point par le PNUE et la SFI en 2001. Les piles à combustibles peuvent produire de l'électricité à des taux de conversion plus élevés que la plupart des autres technologies en cours d'expérimentation. Bien qu'elles ne soient pas encore largement répandues dans tous les pays en développement, le projet fera en sorte que cette technologie soit accessible à toutes les parties intéressées dans les pays en développement. L'*Initiative de financement des piles à combustibles*, grâce à son approche structurée de renforcement des capacités et de transfert des technologies, est une tentative sans précédent visant à combler le fossé technologique entre le Nord et le Sud.
- c) Le projet en Érythrée intitulé *Applications de l'énergie éolienne* (PNUD) vise à transformer le marché des applications de l'énergie éolienne. Il permettra d'installer et de faire fonctionner dans les villages un petit parc d'éoliennes (750 kW) raccordé à un réseau ainsi que huit systèmes décentralisés faisant appel à l'énergie éolienne et à l'énergie éolienne mixte. Chose plus importante toutefois, le projet permettra de renforcer les capacités nationales liées l'utilisation de l'énergie éolienne et concernant les ressources humaines, le savoir-faire, les institutions ou les pouvoirs publics et les sociétés privées. Le projet fera donc en sorte que l'énergie éolienne soit prise en compte dans les futurs plans d'électrification nationaux, notamment dans les régions riches en vent, et prouvera qu'il s'agit d'une technologie efficace et peu coûteuse, transposable dans tout le pays.
- d) Le projet intitulé *Mise en place et fourniture de services énergétiques modernes par exploitation des énergies renouvelables : le cas de Isla de la Juventud* (PNUE) mettra en place des structures financières et institutionnelles nouvelles et novatrices pour encourager l'investissement privé, soutenir des marchés viables sur les plans économique et environnemental, et augmenter la capacité de production locale par des technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Il établira des modèles économiques pour les technologies exploitant les énergies

---

<sup>14</sup> Ce projet sera soumis à l'examen des membres du Conseil avant l'agrément par le Directeur général. Si au moins quatre membres du Conseil émettent des réserves quant aux projets, ceux-ci seront examinés lors d'une réunion du Conseil conformément aux procédures du FEM.

renouvelables en fournissant à l'île des services énergétiques modernes ; ces modèles seront transposés dans toute la région dans les mêmes conditions.

- e) Le projet en Tunisie intitulé *Développement de la filière éolienne pour la production d'électricité raccordée au réseau dans le cadre du 10<sup>e</sup> Plan* (PNUD) sera exécuté en collaboration avec le gouvernement pour établir un environnement propice et des mesures incitatives judicieuses permettant d'investir dans une capacité de production d'énergie éolienne de 100 MW, suivie éventuellement d'un investissement complémentaire de 200 MW. Ce nouveau cadre de politique générale permettra de multiplier cet investissement initial dans les années à venir.
- f) La mise au point et l'utilisation de nouvelles technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre se fait principalement dans le cadre du programme d'opérations 7. À la suite d'une réunion de réflexion en mars 2003, le STAP a émis de nouvelles directives visant à mieux promouvoir les technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre<sup>15</sup>. Le projet en Malaisie intitulé *Applications du photovoltaïque intégré au bâtiment* (PNUD) met à exécution ces nouvelles directives. Dans ce projet dont le pays est en grande partie l'initiateur, de nombreux acteurs dans ce domaine et dans le secteur public collaborent avec le PNUD pour coordonner l'introduction systématique du solaire photovoltaïque dans l'architecture des villes et les matériaux de construction. Pendant le projet, les technologies et les expériences réussies seront transférées des pays de l'OCDE en Malaisie, où de grandes compétences technologiques existent déjà et sont prêtes à être mises à profit dans le cadre de nouveaux marchés. Le Gouvernement malaisien aimerait incorporer le photovoltaïque intégré au bâtiment à la stratégie énergétique nationale et aux stratégies exploitant les énergies renouvelables. Il en est attendu de grandes retombées au niveau régional. Contrairement aux formules classiques du programme d'opérations 7, ce projet comprend peu de financement pour l'équipement, la plupart du financement étant réservé aux activités de renforcement des capacités et au transfert de technologies.
- g) Dans le projet au Botswana intitulé *Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables* (PNUD), le Gouvernement botswanais, après une analyse complète des conditions locales, a décidé d'expérimenter une grande stratégie moins coûteuse faisant appel au solaire photovoltaïque, de façon à desservir 88 villages au Botswana dans le cadre du prochain plan d'électrification des zones rurales. Plus de 5 000 foyers auront accès à de l'électricité propre, et plus de 1 000 seront amplement couverts grâce à un système énergétique solaire à usage domestique. S'inspirant des enseignements tirés des projets antérieurs, ce projet permet de réaliser l'électrification en zones rurales à l'aide d'une série de mesures visant à améliorer les capacités techniques locales, le cadre de politique générale, l'accès au financement et l'éducation des consommateurs sur la bonne façon d'utiliser les sources d'énergie renouvelables

---

<sup>15</sup> Document GEF/C.23/Inf.16, *Réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre*, 6 mai 2004.

et sur leurs avantages. Le FEM soutient les activités requises de renforcement des capacités pour la partie concernant l'exploitation des énergies renouvelables de ce projet.

- h) Le projet dans la Fédération de Russie intitulé *Cadre juridique et réglementaire pour l'exploitation de l'énergie éolienne* (Banque mondiale/SFI) portera principalement sur les activités préalables à la création d'une centrale d'énergie éolienne pilote de 75 MV raccordée au réseau dans l'Oblast de Léningrad. Ce projet vise à mettre en place un cadre permettant d'utiliser l'énergie éolienne à grande échelle, qui pourra être transposé dans le reste du pays. Le projet établira les modèles juridiques et réglementaires qui permettront à l'énergie éolienne de devenir une grande source d'énergie propre en Russie.

*Proposition de projet de renforcement des capacités intersectorielles*

45. La proposition de projet intitulée *Appui aux projets ciblés de renforcement des capacités pour le Plan d'action du NEPAD pour l'environnement* est un projet de renforcement des capacités intersectoriel. Il s'agit de soutenir l'initiative de renforcement des capacités dans le cadre du Plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. D'abord, le FEM mettra au point un projet de moyenne envergure pour préparer l'exécution coordonnée du Plan d'action et de cinq autres plans d'action sous-régionaux liés à l'environnement. Ce sont les instruments mis en place par le FEM pour aider les pays de la région Afrique à répondre aux questions environnementales de portée mondiale qui seront utilisés, à savoir :

- a) les activités habilitantes aux fins de l'application de la CCNUCC ;
- b) la préparation et l'exécution des Programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique au titre du Fonds de la CCNUCC en faveur des PMA ;
- c) la préparation des autoévaluations nationales des capacités à renforcer ;
- d) les programmes nationaux de renforcement des capacités pour les PMA et les PEID (tel que prévu dans l'Approche stratégique visant le renforcement des capacités) ; et
- e) les initiatives ciblées de renforcement des capacités dans les domaines d'intervention ainsi que le renforcement des capacités intersectorielles.

46. L'approche visant à fournir un appui au renforcement des capacités au titre du Plan d'action du NEPAD commence par un projet de moyenne envergure et a été présentée à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en juin 2004, à Tripoli, en Libye, ainsi qu'à la troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine. Le projet de moyenne envergure comprendra quatre composantes :

- a) bilan et analyse des lacunes avec la participation des bailleurs de fonds multilatéraux et d'autres partenaires ;

- b) mise en place de plans d'actions sous-régionaux qui tiendront compte des activités identifiées par les gouvernements africains pendant l'élaboration du Plan d'action du NEPAD pour l'environnement ;
- c) intégration coordonnée des activités du FEM en cours aux niveaux régional, sous-régional et national ; et
- d) programme d'assistance technique pour élaborer des projets, veiller au partage des enseignements tirés, et fournir un appui au Secrétariat du NEPAD et aux institutions partenaires.

#### *Programme de microfinancements et renforcement des capacités*

47. Dans le cadre de l'application de l'approche stratégique du renforcement des capacités, pour la période 2003-2004, le Programme de microfinancements a continué d'exécuter une vaste gamme de projets liés au renforcement des capacités des populations locales et des ONG à travers son réseau qui compte 73 programmes nationaux. Au Chili, le Programme de microfinancements s'est employé à fournir de l'électricité entièrement produite à partir de sources d'énergie renouvelable aux communautés autochtones Quechua isolées Amincha, Ascotan, Cebollar, Chela, Coska, Inca et Puquios, dans le district d'Ollague. Le Programme de microfinancements travaille sur des projets pilotes d'utilisation des biogaz dans la région de Yakhkesh, en Iran ; il appuie la promotion des fours solaires en Mauritanie, et l'amélioration des fourneaux de cuisine dans le Bhoutan. D'autres projets de renforcement des capacités comprennent un centre d'information sur la production de briquettes artisanales dans la région sud du Gobi, en Mongolie ; et la vulgarisation de la technique de fabrication de briques en terre stabilisée à haut rendement énergétique aux fins de la construction de maisons dans l'Uttar Pradesh, en Inde.

#### **Application de l'approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique**

48. Lors de sa réunion en novembre 2003, le Conseil du Fonds a pris note du Plan d'activité du FEM pour les exercices 05-07 qui propose une nouvelle stratégie prioritaire : Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique. La Conférence des parties lors de sa neuvième session a prié le FEM de concrétiser dès que possible cette nouvelle stratégie prioritaire arrêtée dans le domaine des changements climatiques et de faire état dans le rapport qu'il lui présentera à sa dixième session des mesures spécifiques prises pour mettre en application la présente décision<sup>16</sup>.

49. Un document d'information (GEF/C.23/Inf.8/Rev.1) relatif à la mise en oeuvre de la priorité stratégique sur l'expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation a été remis au Conseil lors de sa réunion en mai 2004. Il fournit des directives sur la mise en oeuvre de cette priorité stratégique censées générer des résultats et des enseignements à grande échelle à l'intention de la communauté internationale qui cherche comment faire face de manière efficace à la question de l'adaptation. Ledit document a été élaboré en collaboration avec les Agents d'exécution et le STAP. Le Secrétariat de la Convention a contribué aussi aux discussions et collaboré avec le FEM pour analyser et résumer les résultats des sections sur la vulnérabilité et

---

<sup>16</sup> Décision 4/CP.9.

l'adaptation des premières, puis des deuxièmes communications nationales, si elles sont disponibles.

50. *Priorité stratégique sur l'adaptation.* Ladite priorité cherche à appliquer les directives de la Convention en appuyant un portefeuille de projets conçus pour optimiser les opportunités d'apprentissage et de renforcement des capacités ; ces projets tiennent compte des besoins des régions, secteurs, zones géographiques, écosystèmes et collectivités particulièrement vulnérables. Cette approche donnera l'occasion au FEM et à ses partenaires d'appliquer et d'étudier l'adaptation à grande échelle, de façon à fournir des enseignements et des conseils précieux à la communauté internationale dans le cadre de ses activités visant à aider les pays à s'adapter aux effets du changement climatique.

51. *Directives opérationnelles.* Les directives opérationnelles<sup>17</sup> seront respectées au moment d'élaborer les projets relevant de la priorité stratégique. Les points suivants sont à souligner :

- a) les activités à financer doivent être à l'initiative des pays, d'un bon rapport coût-efficacité et intégrées aux stratégies nationales pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Les mesures pour l'adaptation au changement climatique seront à la base de travaux préparatoires tels que les premières et deuxièmes communications nationales, les PANA et autres études nationales pertinentes ;
- b) la priorité stratégique liée au portefeuille des projets pour l'adaptation est conçue pour optimiser les opportunités d'apprentissage et de renforcement des capacités et sera représentative des régions, secteurs, zones géographiques, écosystèmes et collectivités particulièrement vulnérables ;
- c) les enseignements tirés de la priorité stratégique sur les projets pour l'adaptation doivent pouvoir s'appliquer à grande échelle. Le FEM mettra à profit cette expérience pour établir des bonnes pratiques et évaluer les coûts d'adaptation afin de mieux intégrer cet aspect à l'ensemble de ses activités ;
- d) les projets pilotes ou témoins doivent inclure : i) des activités de gestion des ressources naturelles entraînant des retombées positives pour l'environnement mondial et ii) des mesures d'adaptation entraînant d'autres retombées importantes en matière de développement (dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, de la biodiversité, etc.) ;
- e) les critères d'attribution du financement du FEM tels que le rôle moteur du pays, la viabilité financière et écologique, la transposabilité, la participation des parties prenantes, le suivi et l'évaluation seront appliqués aux projets présentés au titre de la priorité stratégique sur l'adaptation.

52. *Intégrer l'adaptation dans les autres domaines du FEM.* Les projets financés au titre de cette priorité stratégique s'inspireront de l'expérience du FEM en la matière pour l'enrichir,

---

<sup>17</sup> Annexe C au document GEF/C.23/Inf.8/Rev1.

donnant lieu ainsi à des retombées positives pour l'environnement mondial tout en renforçant les synergies entre les domaines d'intervention.

53. La vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique occupent une place de plus en plus importante dans les projets dans tous les domaines d'intervention du FEM. Le portefeuille du FEM dans les domaines de la diversité biologique, des eaux internationales et de la dégradation des sols comprend quelques exemples d'activités visant le renforcement des capacités ou soutenant des mesures permettant aux pays de faire face aux conséquences du changement climatique. Toutefois, cet appui est en général indirect et rarement, si ce n'est jamais, motivé spécifiquement par des risques climatiques existants ou anticipés. Il existerait encore des possibilités non explorées d'intégrer les questions d'adaptation dans ces différents domaines, de manière à renforcer, par le biais des projets financés par le FEM, les liens entre le changement climatique et les autres objectifs liés à l'environnement mondial.

54. Le FEM, de concert avec ses partenaires, fera en sorte que ses projets liés à l'adaptation reçoivent davantage d'attention. À la fin de la phase pilote, outre les enseignements tirés des projets directement financés au titre de la priorité stratégique, le FEM devrait également être en mesure d'afficher un portefeuille de projets consolidés dans tous les domaines qui visent à renforcer la capacité des pays à s'adapter aux effets du changement climatique à travers tous les domaines d'intervention. À la fin de la phase pilote, l'adaptation doit faire partie intégrante du portefeuille du FEM.

55. *Intégrer l'adaptation dans le développement durable.* Il s'agit d'un objectif général du FEM. Les effets négatifs du changement climatique affectent le développement durable d'un pays de différentes manières et à travers un certain nombre de secteurs clés tels que les ressources en eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité. Par conséquent, les activités visant à faire face aux problèmes de l'adaptation doivent être envisagées dans le cadre de politiques et de stratégies liées au développement durable du pays. L'appui du FEM, de manière générale, aura pour objectif d'aider les pays à intégrer l'adaptation dans leur plan de développement.

## **Divers**

### *Évaluation des besoins en technologie*

56. Dans la décision 4/CP.9, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*, la Conférence des parties a prié le FEM, « en ce qui concerne le transfert des technologies, [de] continuer d'appuyer les activités habilitantes concernant les évaluations des besoins en matière de technologie. »

57. L'assistance pour les *évaluations des besoins en matière de technologie* a été fournie sous forme de financements supplémentaires, appelés aussi « compléments de financement », destinés aux activités habilitantes pour les premières communications nationales. Au 30 juin 2004, une centaine de pays non visés à l'annexe I ont reçu des financements accélérés au titre de compléments de financement. Le Programme d'aide à la préparation des communications nationales est un nouveau moyen pratique et rapide pour le FEM de continuer d'apporter son appui au titre de l'évaluation des besoins en technologie aux pays qui n'ont pas de complément de financement.

58. Le financement accéléré accordé au titre de l'évaluation des besoins en technologie pour les pays qui attendent de recevoir une aide financière et qui travaillent avec un Agent d'exécution sur la préparation des deuxièmes communications nationales doit inclure dans le budget des deuxièmes communications nationales une provision pour l'évaluation des besoins en technologie. Si un pays décide de ne pas commencer ses prochaines communications nationales, mais désire évaluer ses besoins en technologie, il doit contacter l'Agent d'exécution avec qui il travaille. Les trois Agents d'exécution ont l'autorisation de fournir cette assistance aux pays non visés à l'annexe I qui n'ont reçu aucune aide. L'expérience a prouvé que la dotation budgétaire pour les évaluations des besoins en technologie s'élève en moyenne à 50 000 dollars, montant maximal que les Agents d'exécution sont habilités à fournir aux pays qui n'ont pas encore demandé d'aide au titre de l'évaluation de leurs besoins en technologie.

#### *Consultation avec le Secrétariat de la Convention*

59. Le Secrétariat du FEM et le Secrétariat de la Convention continuent de collaborer sur des questions relevant de la Convention par le biais de réunions bilatérales, par la participation des représentants appropriés aux groupes de travail et aux groupes d'étude, par le recrutement conjoint de consultants et une fréquente communication. Outre la coopération sur des questions concernant le Programme d'aide à la préparation des communications nationales, les priorités stratégiques sur l'adaptation au changement climatique, le renforcement des capacités et les fonds pour le changement climatique, les deux Secrétariats ont entamé des discussions sur des questions liées à l'application du paragraphe 2 de la décision 5/CP.8, qui prie le Secrétariat du FEM, en consultation avec le Secrétariat de la Convention, « d'entreprendre un dialogue afin d'appliquer de façon plus efficace les directives données par la Conférence des Parties au Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, en se prévalant de l'expérience acquise et des enseignements tirés dans le cadre des projets et programmes financés par le Fonds pour l'environnement mondial, d'étudier les possibilités de rationaliser ces directives, et de rendre compte des résultats de ce dialogue dans le rapport qu'il présentera à la Conférence des Parties à sa dixième session. »

#### **IV. AUTRES FAITS MARQUANTS**

60. Au cours de la période considérée, le FEM a entrepris aussi d'autres activités liées à son portefeuille de projets dans le domaine des changements climatiques. Le Conseil du FEM a approuvé le document intitulé *Action Plan to Respond to Recommendations for Improving GEF's Performance*, disponible sur le site Internet de l'organisation. Le FEM poursuit ses efforts de simplification de son cycle de projets et le Conseil a à l'étude un plan d'action pour donner suite aux recommandations de l'évaluation des projets de moyenne envergure, ainsi qu'un cadre d'allocation des ressources du FEM. Ces activités étant encore au stade du développement, le FEM continuera d'informer la Conférence des parties des progrès accomplis dans les rapports qu'il lui présentera.

#### **Poursuite des efforts de simplification du cycle de projets**

61. Le FEM poursuit ses efforts de simplification de son cycle de projets pour répondre aux demandes des Conventions et du Conseil. Le cycle de projets du FEM a été approuvé en 1995 et mis à jour en octobre 2000. Le Conseil a accepté de le maintenir à l'étude, notamment par rapport aux informations et analyses qui seront fournies par les activités de suivi et d'évaluation.

Il a également souligné la nécessité d'appliquer avec souplesse les critères d'examen des projets, conscient de la différence qui pourrait exister entre des projets spécifiques, des domaines d'intervention et des régions, et d'incorporer toutes les modifications et les politiques supplémentaires qu'il aura approuvées dans la prochaine mise à jour du cycle de projets.

62. Dans la mise à jour de son cycle de projets datée d'octobre 2000, le FEM a adopté des recommandations intitulées *Driving for Results in the GEF: Streamlining and Balancing Project Cycle Management* (GEF/C.16/5), dont le but est de l'aider à mieux prendre en compte les besoins des pays, à obtenir de meilleurs résultats sur le terrain et à améliorer la qualité des projets. Le Conseil a demandé aussi au Secrétariat et aux Agents d'exécution de regrouper et d'équilibrer les opérations, et de continuer à améliorer le processus. Depuis lors, le Conseil a approuvé un certain nombre de politiques et de procédures qui ont contribué à simplifier davantage le cycle des projets.

63. Dans le cadre de la poursuite des efforts de simplification du cycle du projet du FEM, un document intitulé *GEF Project Cycle: Update*, GEF/C.22/Inf.9 a été publié en novembre 2003. Il énonce les différentes étapes que doit franchir un projet avant d'obtenir un financement du FEM. Le document résume les grandes étapes des activités du cycle de projets pour les Agents et les organismes d'exécution, décrit en détail les différents points de décision et d'intervention du FEM, et explique quand et comment les points de décision du FEM interviennent dans le cycle de projets des Agents et des organismes d'exécution. Il présente aussi les conditions et critères d'examen applicables à chaque point de décision.

#### **Plan d'action donnant suite aux recommandations de l'évaluation des projets de moyenne envergure<sup>18</sup>**

64. Les procédures relatives aux projets de moyenne envergure ont été approuvées par le Conseil du FEM en octobre 1996 pour permettre à un large éventail de groupes et d'organisations de présenter et d'exécuter des projets de taille limitée. Cinq ans après, en 2001, le FEM a fait le point de son expérience en matière de projets de moyenne envergure dans le cadre de son Deuxième bilan global. D'après le rapport d'évaluation<sup>19</sup>, les projets de moyenne envergure ont, notamment, élargi et suscité les partenariats et les relations multilatérales qui ont permis d'améliorer la collaboration entre les ONG, les gouvernements, les organismes de recherche, le secteur privé et le FEM, sans oublier les capacités locales et nationales qui ont été renforcées. Toutefois, la procédure accélérée pour les projets de moyenne envergure n'a pas rempli toutes les attentes. Bien que le délai soit beaucoup plus court que pour un projet à part entière, il est encore possible de le réduire davantage.

65. Pour donner suite à l'évaluation des projets de moyenne envergure, le Secrétariat du FEM a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants des Agents d'exécution, de deux ONG et d'un Organisme d'exécution opérant sous le dispositif du régime élargi. Ceux-ci sont chargés d'étudier les recommandations du Rapport d'évaluation et de trouver les voies et moyens d'améliorer les procédures d'élaboration, d'approbation et d'exécution des projets de moyenne envergure. Le groupe de travail s'est réuni sept fois entre le 23 juillet 2003 et avril 2004 pour

---

<sup>18</sup> Voir le document GEF/C.23/ Inf. 6.

<sup>19</sup> Voir *Medium-Sized Projects Evaluation* sur le site [www.theGEF.org](http://www.theGEF.org), à la rubrique *Monitoring and Evaluation*.

examiner les recommandations prioritaires du Rapport d'évaluation, et les six catégories de mesures suivantes ont été prises :

- a) renforcement des capacités des organismes d'exécution,
- b) normes techniques pour les projets de moyenne envergure,
- c) application des politiques et des procédures des organismes,
- d) rôle des points focaux,
- e) cycle des projets,
- f) diffusion de l'information

66. Pour résoudre certains des problèmes soulevés dans le Rapport d'évaluation, des nouvelles idées sont à l'étude pour simplifier davantage le cycle des petits projets de moyenne envergure, c'est-à-dire ceux financés par le FEM à hauteur de 250 000 dollars. Le groupe de travail continue d'explorer différentes modalités et formules d'exécution pour les projets de moyenne envergure. Le Conseil espère que de nouvelles propositions lui seront présentées lors de ses futures réunions ; propositions visant à modifier le cycle de projets du FEM et les procédures des projets de moyenne envergure dans le but d'offrir un meilleur cadre aux petits projets de moyenne envergure. En outre, il conviendrait peut-être de voir comment diversifier davantage l'origine des projets et des responsables de petits projets dans le cadre du cycle de projets actuel du FEM.

#### **Allocation des ressources du FEM**

67. Au cours de la Troisième reconstitution des ressources du FEM, les Participants ont demandé au « Secrétariat de travailler en collaboration avec le Conseil pour établir un mécanisme qui permette de répartir au mieux les ressources limitées du FEM entre les domaines d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci afin que les financements alloués aient le plus grand impact possible sur l'amélioration de l'environnement mondial et favorisent l'adoption de politiques et méthodes environnementales rationnelles à l'échelle mondiale<sup>20</sup>. » En outre, les recommandations pratiques prévoient que « le mécanisme retenu permettra d'affecter des ressources aux pays et aux priorités arrêtées en matière d'environnement mondial, selon des critères de performance. Il prévoira différents niveaux et types d'aide, déterminés par une évaluation transparente des aspects des capacités, des politiques et des pratiques des pays qui se prêtent le mieux à une intervention efficace du FEM. Tous les pays membres devront être tenus informés de la façon dont sont prises les décisions d'allocation des ressources<sup>21</sup> ».

68. Le Conseil a approuvé les Recommandations pratiques de la Troisième reconstitution en octobre 2002. À la réunion de mai 2003, le Conseil a examiné les questions exposées dans le document intitulé *A Framework for Programming Resources for Enhanced Performance and Results at the Country Level* (GEF/C.21/8), et demandé « au Secrétariat du FEM de créer et présider un groupe de travail constitué d'experts techniques, chargé de préparer les éléments d'un système d'affectation des ressources du FEM basé sur les résultats, pour examen et

---

<sup>20</sup> GEF/C.20/4, Troisième reconstitution des ressources de la caisse du FEM – Résumé provisoire des négociations, Annexe C, par. 16.

<sup>21</sup> Ibid, par. 18.

approbation par le Conseil<sup>22</sup>. » Le groupe de travail devait présenter son rapport au Conseil pour examen et avis à sa réunion de novembre 2003.

69. Sur la base des noms soumis par les membres du Conseil et d'autres experts identifiés par le Secrétariat, le Directeur général a constitué un groupe de travail technique (ci-après appelé le groupe de travail). Le groupe de travail s'est réuni deux fois, les 19 et 20 août et les 2 et 3 octobre. Les résultats de ces réunions sont présentés dans le document intitulé *Performance-Based Framework for Allocation of GEF Resources* (GEF/C.22/11, octobre 2003).

70. Au cours de sa réunion de novembre 2003, le Conseil a approuvé la création d'un dispositif à l'échelle du FEM, reposant sur les priorités de protection du patrimoine écologique mondial et les résultats obtenus au niveau national dans chacun des domaines prioritaires considérés. À cet égard, le Conseil a prié le Secrétariat de lui soumettre, lors de sa réunion de mai 2004, une étude sur les possibilités d'amélioration du dispositif existant, afin qu'une décision puisse intervenir dès novembre 2004. Le Secrétariat devait définir les options envisageables en consultation avec les Agents et organismes d'exécution et les pays membres et tenir compte des principes de simplicité, de transparence, de pragmatisme, d'efficacité économique et d'exhaustivité, du rôle moteur des pays, et de la nécessité de garantir à tous les pays bénéficiaires un accès équitable aux ressources du FEM.

71. Lors de sa réunion de mai 2004, le Conseil a examiné le document intitulé *Performance-based Framework for Allocation of GEF Resources* (GEF/C.23/7), et prié le Secrétariat d'organiser un séminaire en septembre 2004 pour faire avancer la création d'un dispositif d'allocation des ressources du FEM. Le Secrétariat a été prié d'élaborer un nouveau document plus approfondi présentant de nouvelles formules et simulations (sans référence aux pays).

72. Le séminaire du FEM sur le dispositif d'allocation des ressources aura lieu à Paris les 27 et 28 septembre 2004. Les participants (chaque groupe de pays est invité à envoyer deux délégués) examineront les questions et les options présentées dans le rapport préparé par le Secrétariat du FEM<sup>23</sup>. Le FEM informera la Conférence des parties à sa dixième session des progrès accomplis et des décisions pertinentes du Conseil.

## V. ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

73. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM a préparé les documents *Project Performance Report 2003*, *Climate Change Program Study*, *Review of GEF Engagement with the Private Sector*, et des progrès ont été accomplis s'agissant du Troisième bilan global du FEM. Le Groupe de suivi et d'évaluation, qui a fourni les informations ci-dessous, est une unité indépendante qui rend directement compte au Conseil. Ses documents sont disponibles sur le site Internet du FEM, [www.theGEF.org](http://www.theGEF.org), à la rubrique *Monitoring and Evaluation*.

---

<sup>22</sup> Compte rendu conjoint des présidents, réunion du Conseil du FEM, 14 au 16 mai 2003, par. 18.

<sup>23</sup> Le document intitulé *GEF Resources Allocation Framework* est disponible sur le site du FEM.

### Rapport d'exécution des projets, 2003

74. Ce rapport<sup>24</sup> se fonde sur les conclusions de l'édition 2002 de l'Examen de l'état d'avancement des projets (EEAP), mécanisme de suivi s'appuyant sur les rapports qu'établissent les Agents d'exécution du FEM sur tous les projets en cours depuis au moins un an. Il permet avant tout d'évaluer l'état d'avancement des projets et les probabilités de réalisation de leurs objectifs de développement et de protection du patrimoine écologique mondial. Il fait état aussi des conclusions, leçons et recommandations issues de deux instruments utilisés cette année par le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM : l'Examen des projets par le Secrétariat<sup>25</sup> et le Rapport d'évaluation finale<sup>26</sup>. Les conclusions du rapport sur les projets dans le domaine des changements climatiques reprennent largement celles de l'étude sectorielle sur le changement climatique et de l'étude sur le secteur privé présentées ci-dessous.

#### *Réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES)*

75. L'étude sectorielle sur le changement climatique évalue les émissions de GES qui ont pu être évitées suite à 43 projets arrivés à leur terme, et fait des prévisions pour 124 projets en cours. Le Rapport d'exécution des projets donne aussi des exemples de réussites dans ce domaine. Ainsi, l'évaluation finale du projet de la Banque mondiale au Sri Lanka intitulé *Fourniture de services énergétiques* prévoit que le projet entraînera une réduction de 514 000 tonnes des émissions de carbone pendant la durée des sous-projets, et permettra d'installer une infrastructure de 35,3 MW exploitant les énergies renouvelables tout en répondant aux besoins de plus de 22 500 clients hors réseau. Par ailleurs, l'évaluation finale du projet mondial du PNUE intitulé *Réorienter les décisions d'investissement commercial vers les technologies propres* conclut que le projet a permis de créer les conditions propices pour la participation du secteur privé aux projets liés à l'exploitation des énergies renouvelables hors réseau dans quelques pays, donnant lieu à cinq investissements qui permettront de réduire les émissions de gaz carbonique d'environ 2 842 720 tonnes sur 20 ans. D'après l'Examen des projets par le Secrétariat et l'évaluation finale, en trois ans, le projet exécuté par le PNUD à Cuba, *Production de réfrigérateurs à bon rendement énergétique sans substances appauvrissant la couche d'ozone*, a permis de produire et de vendre 18 000 unités, d'où une réduction totale de 74 504 tonnes d'émissions de gaz carbonique au cours des 15 ans de vie des unités (l'Examen des projets par le Secrétariat ayant conclu toutefois que la production n'était pas suffisamment viable). L'évaluation finale du projet régional du PNUD en Amérique centrale intitulé *Création et renforcement de capacités permettant un développement viable des énergies renouvelables en Amérique centrale* constate que le projet du FEM a donné lieu à huit sous-projets témoins dans sept pays pour répondre aux besoins de collectivités non raccordées au réseau en exploitant

---

<sup>24</sup> Voir le document GEF/C.23/Inf.5.

<sup>25</sup> L'Examen des projets par le Secrétariat détermine si les projets sont exécutés en respectant les objectifs du projet et les politiques du FEM, et s'ils se sont inspirés de l'expérience acquise afin d'améliorer la qualité du portefeuille de projets. Le Groupe de suivi et d'évaluation coordonne l'exécution de cet exercice avec la participation du Secrétariat du FEM, des Agents d'exécution et de consultants indépendants. Durant l'année écoulée, deux projets dans le domaine des changements climatiques étaient inclus dans l'Examen des projets par le Secrétariat.

<sup>26</sup> Le Rapport d'évaluation finale revoit les évaluations finales effectuées par les Agents d'exécution pour mesurer la performance en fonction des objectifs du projet et la conformité aux huit critères d'examen du FEM. C'est un outil déterminant qui permet de tirer des enseignements et de rendre compte de l'utilisation des ressources. Le Rapport d'exécution 2003 comprenait 17 Rapports d'évaluation finale dont 7 dans le domaine des changements climatiques.

différentes options faisant appel aux énergies renouvelables, d'où une réduction annuelle de gaz carbonique estimée à 20 000 tonnes. Le projet de la Banque mondiale en Chine intitulé *Promotion des économies d'énergie* permettra de réduire de 580 000 tonnes les émissions de gaz carbonique grâce à des contrats de performance exécutés par des sociétés de services énergétiques, avec l'aide du projet.

*Contribuer aux transformations du marché des produits à haut rendement énergétique et des énergies renouvelables*

76. L'un des indicateurs les plus importants des impacts des projets du PNUD dans le domaine des changements climatiques est le changement des politiques nationales qui sont passées d'une attitude conservatrice à une approche axée sur des marchés énergétiques plus viables. Certains des projets ont entraîné de grandes réformes du cadre réglementaire et de la politique générale. Ainsi, le projet du PNUD en Chine, *Suppression des obstacles à une large commercialisation des réfrigérateurs sans CFC à haut rendement*, a changé durablement l'organisation et le fonctionnement du marché de réfrigérateurs, non seulement en Chine mais aussi dans le marché des exportations asiatique, grâce à la collaboration avec les fabricants de réfrigérateurs qui a permis de mettre en place des normes et des étiquettes de rendement énergétique minimal.

77. Pour transformer le marché des produits à haut rendement énergétique, les projets du PNUD au titre du programme d'opérations 5 ont recours aux réformes de la politique générale et de la réglementation, et à l'établissement de normes ; sans oublier le renforcement des capacités requises pour les appliquer. Les mesures prises peuvent être peu coûteuses et efficaces et produire des résultats rapides. Les projets du PNUD ont incité les producteurs à accepter librement des normes de rendement énergétique minimal. Ainsi, dans le projet en Chine intitulé *Suppression des obstacles à l'utilisation d'articles et systèmes d'éclairage à haut rendement*, le PNUD a contribué au programme national d'éclairage à haut rendement, en travaillant avec certains grands fabricants afin d'adopter des normes de rendement énergétique minimal pour les ampoules fluorescentes compactes et les ampoules fluorescentes à double culot ; il a participé aussi à l'adoption d'un label national pour ces produits.

78. Le développement des sociétés de services énergétiques a également été déterminant dans la transformation du marché des produits à haut rendement énergétique. Ainsi, par le biais du projet de la Banque mondiale en Chine intitulé *Promotion des économies d'énergie*, plusieurs sociétés de services énergétiques pilotes créées dans trois provinces –Beijing, Shandong, et Liaoning— ont montré que les sociétés de services énergétiques orientées vers le marché étaient un concept commercialement viable. De nouvelles lois et réglementations requises pour le bon fonctionnement de ce genre de sociétés ont également été élaborées. Au début de 2002, les trois sociétés avaient exécuté 209 contrats de performance conclus avec un large éventail de clients.

79. D'autres projets ont contribué à la transformation du marché des énergies renouvelables en suscitant une augmentation du nombre de promoteurs et de distributeurs (en Indonésie, au Sri Lanka), tout en mettant au point de nouveaux financements destinés aux entreprises exploitant des énergies de substitution. Par exemple, la Banque mondiale note que l'impact le plus remarquable des opérations cofinancées par le FEM est la création de nombreuses entreprises dans les pays en développement qui proposent des produits utilisant les énergies renouvelables et des services connexes tels que le crédit et l'entretien. Les retombées de ces entreprises sur la

société, l'économie et l'emploi suscitent désormais un engouement de plus en plus important pour les énergies renouvelables.

### *Obstacles rencontrés*

80. Certains projets ont donné peu de résultats parce que les marchés ciblés étaient trop petits, les véritables besoins énergétiques du marché mal pris en compte, la transposabilité des résultats négligée, les obstacles commerciaux sous-estimés. Ainsi, les projets de solaire photovoltaïque dans les zones rurales isolées ne peuvent pas entraîner directement une réduction sensible de gaz carbonique vu le nombre limité de foyers équipés et les problèmes de transposabilité. Toutefois, le FEM soutient ces projets car ils sont peut-être l'une des rares formules efficaces et économes permettant de ne pas accroître les émissions de GES et de fournir des services énergétiques aux près de 1,6 milliard de personnes sans électricité.

### **Étude sectorielle sur les changements climatiques**

81. Cette étude a pour but d'évaluer l'ensemble des résultats et de la performance des projets du FEM dans le domaine des changements climatiques, du début du programme en 1991 au milieu de 2004. Elle est particulièrement axée sur l'analyse des résultats des interventions du FEM ; la performance du FEM en la matière ; et les enseignements tirés des stratégies qui ont été les plus efficaces pour atteindre ces résultats. Cette étude présente les effets des projets sur les émissions de GES évitées et les résultats de la transformation viable du marché par rapport aux mesures visant à créer un environnement favorable, au financement disponible et à l'infrastructure nécessaire à l'activité économique.

82. Dans le droit fil du mandat du FEM, l'étude présente un résumé des grandes actions de portée mondiale visant à combattre les effets du changement climatique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies pour le changement climatique. Elle présente aussi les mesures prises par le FEM pour donner suite aux directives de la Convention, et fait des recommandations sur l'orientation stratégique du programme dans le domaine des changements climatiques. Une fois examinée par les parties prenantes, l'étude sera finalisée et mise à disposition sur le site Internet du Groupe de suivi et d'évaluation du FEM en septembre 2004.

### **Examen de la collaboration du FEM avec le secteur privé**

83. Le Groupe de suivi et d'évaluation du FEM a effectué aussi une étude intitulée *Review of GEF Engagement with the Private Sector Final Report*, GEF/C.23/Inf.4, disponible à la dixième session de la Conférence des parties et sur le site du FEM. Cette étude ne porte que sur les projets liés aux changements climatiques et à la diversité biologique. Vingt-quatre projets du FEM ont été choisis pour des visites sur le terrain, représentatifs des grands thèmes abordés dans le cadre de l'approche retenue. L'étude s'est particulièrement attachée à évaluer les enseignements tirés des grandes approches adoptées pour obtenir la participation du secteur privé à ces deux domaines d'intervention.

### *Étude du domaine des changements climatiques*

84. Dans le cadre de l'objectif global visant à soutenir les mesures durables d'atténuation des risques et des effets négatifs du changement climatique, les activités liées à la participation du secteur privé comprennent des projets durables d'atténuation des risques et des activités habilitantes facilitant l'exécution des mesures d'intervention. L'étude portait principalement sur les programmes d'opérations 5 (Suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique) et 6 (Promotion de l'adoption d'une source d'énergie renouvelable par la suppression des obstacles existants et la réduction des coûts d'application).

85. Les projets étudiés ont recours à des modalités qui font appel directement ou indirectement au secteur privé. Ces modalités directes ou indirectes coïncident avec des approches par action sur l'offre ou sur la demande de façon à populariser les produits, services ou pratiques à haut rendement énergétique ou faisant appel aux énergies renouvelables. Les stratégies par action sur l'offre proposent, notamment, une assistance technique et le transfert de savoir-faire aux fabricants afin qu'ils améliorent la conception de leurs produits ; la mise en place de normes de rendement énergétique minimal et de mécanismes de réglementation ; la participation volontaire des fabricants et des distributeurs ; de nouveaux mécanismes de distribution par le biais de distributeurs et de compagnies d'électricité publiques ; des mesures incitatives financières aux producteurs ; le contrôle de la qualité ; des financements pour l'amélioration des infrastructures de production. Les stratégies par action sur la demande proposent, notamment, des informations aux consommateurs et aux spécialistes sur les caractéristiques, coûts et avantages des technologies à haut rendement énergétique ou faisant appel aux énergies renouvelables ; des campagnes d'information médiatiques pour sensibiliser davantage les consommateurs ; la réduction des prix au détail des technologies par des remises, des subventions et des achats en gros ; des financements aux consommateurs ; des programmes de rachat ou de recyclage ; et des programmes de labellisation, de normalisation et d'étiquetage.

### *Conclusion*

86. Le portefeuille de projets du FEM dans le secteur privé a évolué, passant de la phase pilote sans orientations ou directives précises sur la participation du secteur privé. Les documents établis à l'intention du Conseil en 1996 et 1999 énoncent certains principes de base sans jeter de lumière sur les objectifs, les champs d'action et les directives concernant cette participation.

87. Les formules utilisées par le FEM pour obtenir la participation du secteur privé prennent la forme d'une assistance financière à titre gracieux ou non. La pertinence d'une formule dépend énormément du marché. L'aide financière à titre gracieux sert à stimuler le marché, au tout début de sa création, par des activités de sensibilisation, l'établissement des normes et de labels, et l'assistance technique. Les financements à titre non gracieux plus complexes sont peut-être mieux adaptés aux marchés dont le développement est plus avancé. Il s'agit de financements conditionnels, de prêts, de garanties partielles de risques, de fonds de placement et de fonds de réserve, là où il pourrait y avoir un manque de compétences locales, des incertitudes au plan environnemental ou des obstacles.

88. Les projets du FEM axés sur les politiques gouvernementales et le cadre réglementaire semblent avoir réussi à créer les conditions pour la transformation du marché des produits à haut rendement énergétique. Des résultats prometteurs ont été obtenus des projets liés à la certification, l'étiquetage, l'établissement des normes, avec l'appui d'institutions publiques,

d'industriels et d'autres acteurs du secteur privé. Certains de ses projets ont mis en oeuvre des formules de réduction du gaz carbonique extrêmement économiques et efficaces par la promotion des marchés pour les réfrigérateurs à haut rendement énergétique, les lampes fluorescentes, l'isolation des bâtiments et l'air conditionné.

89. Les résultats des projets visant à promouvoir le marché de l'énergie hors réseau ayant recours aux technologies du photovoltaïque n'ont pas été aussi prometteurs. Ces projets se heurtent à un certain nombre d'obstacles, à savoir le prix relativement élevé pour les consommateurs, une demande plus faible que prévue, des problèmes de fourniture pour les populations rurales dispersées, la concurrence des systèmes raccordés au réseau et, surtout, le refus des fournisseurs de photovoltaïque et autres acteurs du secteur privé de partager les risques.

### **Troisième bilan global du FEM**

90. Le Mandat du Troisième bilan global a été approuvé par le Conseil en mai 2004. Cette étude a pour but d'évaluer dans quelle mesure le FEM a réalisé, ou est en train de réaliser, ses principaux objectifs, tels que définis dans l'Instrument du FEM et les décisions prises par la suite par le Conseil et l'Assemblée. Elle contribuera aux délibérations engagées dans le cadre de la prochaine reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Elle portera sur les cinq grands thèmes suivants : a) résultats des opérations et des programmes ; b) pérennité des résultats ; c) effets des activités du FEM sur d'autres institutions et questions connexes ; et d) effets des structures et des procédures institutionnelles du FEM sur les résultats ; e) effets des procédures d'exécution du FEM. La procédure de sélection d'un cabinet de consultants indépendant chargé de mener ce travail est presque achevée, et l'étude commencera en septembre 2004 pour finir en mai 2005.

## ANNEXE A : RÉSUMÉS DES PROJETS

Les projets à part entière et les projets de moyenne envergure approuvés pendant la période couverte par le rapport sont présentés ci-après par programme d'opérations dans le domaine des changements climatiques. Ces projets approuvés font partie des programmes d'opérations suivants : suppression des obstacles aux économies d'énergie et à l'amélioration du rendement énergétique (programme d'opérations 5) ; promotion de l'adoption d'une source d'énergie renouvelable (programme d'opérations 6) ; réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre (programme d'opérations 7). Un projet examine le renforcement des capacités. Vous trouverez plus d'informations sur la stratégie opérationnelle et les programmes d'opérations du FEM sur le site du FEM ([www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)).

### PROJETS À PART ENTIÈRE

#### **Projet mondial : *Programme d'aide à la préparation des communications nationales dans le domaine des changements climatiques* (PNUD/PNUE)**

Il s'agit d'une initiative générale, exécutée par le PNUD et le PNUE, visant à aider les pays à préparer leurs deuxièmes communications nationales au titre de la CCNUCC. D'une durée de six ans, cette initiative fournira une assistance financière à un maximum de 130 pays non visés à l'annexe I.

#### **Projet mondial : *Initiative de financement de piles à combustibles pour la production décentralisée d'électricité*<sup>27</sup> (Banque mondiale/SFI) (OP7)**

Ce projet vise à promouvoir l'utilisation commerciale des piles à combustibles pour la production décentralisée d'électricité. La phase I commence avec trois unités pilotes, indépendantes chacune (leur programme de travail est soumis séparément au Conseil), afin d'expérimenter les modèles commerciaux et de financement pour les investissements dans le domaine de la production décentralisée d'électricité par des piles à combustible. La Phase II, qui sera lancée une fois que l'industrie aura atteint les grands objectifs de réduction des coûts fixés à l'avance, propose un programme général de financement pour étendre les modèles commerciaux et de financement expérimentés au cours de la Phase I.

#### **Botswana : *Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables* (PNUD) (OP6)**

L'objectif global du projet est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'électricité au Botswana en supprimant les obstacles à une diffusion généralisée des technologies faisant appel au photovoltaïque solaire.

#### **Bulgarie : *Amélioration du rendement énergétique* (Banque mondiale) (OP5)**

Ce projet cherche à augmenter de manière considérable l'investissement pour l'amélioration du rendement énergétique en Bulgarie, par la mise en place d'un mécanisme de financement autonome appliquant les règles du marché. L'objectif du projet est de lancer un investissement pour la maîtrise de l'énergie qui soit financièrement rentable. Le FEM devra apporter un financement de 10 millions de dollars pour le capital de démarrage (8,8 millions)

---

<sup>27</sup> Ce projet sera soumis à l'examen des membres du Conseil avant l'agrément par le Directeur général. Si au moins quatre membres du Conseil émettent des réserves quant au projet, celui-ci sera examiné lors d'une réunion du Conseil conformément aux procédures du FEM.

du Fonds bulgare pour la maîtrise de l'énergie et le volet « assistance technique » (1,2 million de dollars). Étant donné le but lucratif dudit fonds, le financement de l'investissement et les garanties partielles du risque de crédit seront proposées aux conditions du marché. Le fonds devra attirer un gros volume de cofinancement commercial, outre une contribution minimale de 20 % aux coûts du projet par les emprunteurs.

**Chine : Réforme du chauffage urbain et équipements à haut rendement dans le bâtiment (Banque mondiale) (OP5)**

Ce projet vise à améliorer la maîtrise de l'énergie dans les nouveaux bâtiments en Chine par la transformation du marché du matériel de construction et l'adoption de politiques générales relatives au chauffage. Il vise à encourager la demande dans le secteur du logement pour du matériel de construction à meilleur rendement énergétique et du matériel de contrôle et de mesure du chauffage plus efficace. Il appuie aussi de nouvelles politiques et institutions pour la mesure, le contrôle et la gestion du chauffage centralisé. Il fait partie d'un programme général en faveur de la réforme du chauffage et des équipements à haut rendement énergétique dans le bâtiment, mis en place par la Banque mondiale et la Chine. L'idée du projet entre dans le cadre de la priorité stratégique de la « transformation du marché des produits à haut rendement énergétique ».

**Cuba: Mise en place et fourniture de services énergétiques modernes par exploitation des énergies renouvelables : le cas de Isla de la Juventud (PNUE) (OP6)**

Les émissions de gaz carbonique liées à la production d'énergie sont réduites par la suppression des obstacles et la promotion de technologies faisant appel aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement. Ce projet mettra au point des structures financières et institutionnelles nouvelles et novatrices visant à encourager l'investissement privé, à soutenir les marchés viables sur les plans économique et environnemental, et à renforcer les capacités de production locales pour les technologies ayant recours aux énergies renouvelables. Le projet établira des modèles commerciaux pour les technologies exploitant les énergies renouvelables qui fournissent à l'île des services énergétiques modernes et fera en sorte de les transposer dans la région dans les mêmes conditions.

**Égypte : Centrale hybride au solaire thermique<sup>28</sup> (Banque mondiale) (OP6)**

Ce projet mettra sur pied une centrale hybride au solaire thermique et au gaz financé par le secteur privé. La composante solaire sera d'environ 29 MW et la composante gaz d'environ 98 MW. Cinq à dix pour cent de la production énergétique devra être d'origine solaire. Le projet comprendra des activités de formation correspondantes, de renforcement des capacités et de suivi, et un « portail » pour le partage de l'information avec d'autres projets similaires et d'autres parties intéressées. Il s'agit du quatrième projet d'un ensemble de quatre projets similaires exécutés en Inde, au Mexique et au Maroc, approuvés par le FEM dans le cadre de sa stratégie afin d'accélérer la réduction du coût et l'adoption commerciale des technologies exploitant l'énergie solaire thermique à haute température.

---

<sup>28</sup> Ce projet sera soumis à l'examen des membres du Conseil avant l'agrément par le Directeur général. Si au moins quatre membres du Conseil émettent des réserves quant au projet, celui-ci sera examiné lors d'une réunion du Conseil conformément aux procédures du FEM.

### **Érythrée : Applications de l'énergie éolienne (PNUD) (OP6)**

Ce projet vise à réduire les émissions de gaz carbonique liées à la production d'électricité en Érythrée en substituant des systèmes raccordés au réseau et hors réseau faisant appel à l'énergie éolienne aux combustibles fossiles. Parallèlement, le projet vise à promouvoir le développement socio-économique et à améliorer les conditions de vie des habitants en leur facilitant l'accès aux services énergétiques propres. Il comprend les principales composantes suivantes : 1. Renforcement des capacités et sensibilisation ; 2. Installation d'une ferme éolienne raccordée au réseau (750kW) ; et 3. Installation de huit petits systèmes décentralisés éoliens et hybrides éolien/diesel.

### **Lesotho : Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables (PNUD) (OP6)**

Ce projet a pour but de réduire les émissions de gaz carbonique liées à la production d'électricité au Lesotho en substituant les technologies faisant appel aux énergies renouvelables aux combustibles fossiles (paraffine et diesel) dans les zones rurales éloignées du réseau électrique national. Il améliorera les conditions de vie des habitants en leur donnant accès à des services énergétiques modernes d'un coût abordable. En outre, il fera diminuer le nombre grandissant de pauvres — enfants comme adultes — des régions rurales qui contractent des maladies respiratoires ou ont des problèmes ophtalmologiques du fait de l'exposition prolongée à la fumée et à la suie dues à la consommation de paraffine (mauvaise qualité de l'air à l'intérieur des habitations). Les opérations proposées dans ce projet sont destinées à supprimer les obstacles à une utilisation plus répandue des technologies ayant recours aux énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, énergie éolienne et hydraulique à petite échelle) pour répondre aux besoins énergétiques de base des ménages, des petites entreprises et des établissements de proximité comme les centres de soins et les écoles, d'abord dans le district de Mokhotlong, puis dans l'ensemble du pays.

### **Malaisie : Applications du photovoltaïque intégré au bâtiment (PNUD) (OP6)**

Le projet vise à promouvoir les applications du photovoltaïque intégré au bâtiment pour les anciennes et les nouvelles constructions ; ces applications sont intégrées à la conception et à l'utilisation rationnelle de l'énergie des bâtiments considérés. Il comprend des activités de recherche ciblées, le renforcement des capacités des producteurs et des architectes/ingénieurs locaux, la mise au point de cadres réglementaires, des opérations pilotes. L'idée du projet entre dans le cadre de la priorité stratégique du regroupement des marchés au niveau mondial et mécanisme d'innovation pour l'utilisation des technologies (OP7—production décentralisée) et la priorité stratégique visant l'adoption d'une politique de l'électricité (OP6).

### **Pakistan : Mise en place d'une capacité de production d'énergie éolienne à grande échelle (Phase 1) (PNUD) (OP6)**

Ce projet a pour objectif général de promouvoir la réduction des émissions de gaz carbonique en démontrant la viabilité commerciale d'une formule pour exploiter à grande échelle l'énergie éolienne dans les zones reculées.

### **Philippines : Promotion de l'éclairage à haut rendement par une transformation du marché (PNUD) (OP5)**

Ce projet a pour but de s'attaquer aux obstacles à l'utilisation généralisée aux Philippines de systèmes d'éclairage à haut rendement. Il contribuera à réaliser les objectifs nationaux en matière de développement durable et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le

secteur de l'énergie. Il sera spécifiquement axé sur la promotion des lampes fluorescentes linéaires à haut rendement énergétique, des lampes fluorescentes compactes, de lampes à décharge haute densité, des ballasts et des luminaires. Ce projet permettra d'accélérer l'intégration des programmes en faveur de l'éclairage à haut rendement dans les programmes de maîtrise de l'énergie et d'utilisation rationnelle de l'énergie du Ministère de l'énergie des Philippines, de renforcer la participation du secteur privé et de mieux présenter les avantages de l'éclairage à haut rendement énergétique. Pour finir, il fera en sorte d'atténuer les effets sur l'environnement de l'utilisation généralisée de ce type d'éclairage.

**Swaziland : *L'énergie au service du développement des zones rurales* (Banque mondiale) (OP5)**

Ce projet vise à promouvoir les énergies renouvelables pour la production d'électricité raccordée au réseau, l'éclairage des maisons, écoles et centres de santé en zones rurales, l'accès aux télécommunications pour les populations et les entreprises en zones rurales, le tout intégré aux politiques nationales pour l'électrification et l'accès aux télécommunications des zones rurales. Le projet prévoit de renforcer les capacités des entreprises en zones rurales afin qu'elles puissent fournir de l'électricité à partir des énergies renouvelables. Les subventions accordées au départ pour les systèmes hors réseau seront remplacées à terme par un fonds fiduciaire pour les zones rurales. De nouveaux mécanismes de financement pour l'électricité raccordée au réseau sont mis en place, y compris le produit des transactions sur le marché des émissions de carbone. Le projet entre dans le cadre des priorités stratégiques relatives aux « activités productives » et à l'« adoption d'une politique de l'électricité ».

**Tunisie : *Développement de la filière éolienne pour la production d'électricité raccordée au réseau dans le cadre du 10e Plan* (PNUD) (OP5)**

Ce projet a pour objectif global de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre en intensifiant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, faisant baisser ainsi la consommation des ressources fossiles locales.

**Tunisie : *Rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans le secteur industriel* (Banque mondiale) (OP5)**

Ce projet aura trois composantes principales : a) la mise en place d'un mécanisme d'intermédiation financière à l'appui des investissements privés dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (par le biais des projets des sociétés de services énergétiques notamment) ; b) un fonds durable de garanties partielles ; et c) une assistance technique aux

institutions financières locales et à d'autres intermédiaires pour mettre au point de projets économiquement viables et de mécanismes permettant d'obtenir le financement des projets et la création de sociétés de services énergétiques, et de communiquer aux consommateurs des informations sur l'énergie et d'élaborer un certain nombre de projets témoins.

**Viet Nam: *Éclairage public à haut rendement* (PNUD) (OP6)**

Ce projet vise à proposer un cadre pour l'assistance technique et la politique générale afin de faciliter le passage à un éclairage public à meilleur rendement. En augmentant l'utilisation rationnelle de l'éclairage public installé au cours des dix prochaines années, le projet réduira considérablement la consommation d'électricité de ce secteur par rapport aux prévisions habituelles. Cette réduction devrait entraîner, à son tour, la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'électricité au Viet Nam. Bien que ce projet cible tout particulièrement l'éclairage public (éclairage des rues, des espaces et des bâtiments publics),

les capacités techniques et les politiques qu'il a permis d'établir viendront à l'appui d'activités de maîtrise de l'énergie dans d'autres secteurs. Afin de supprimer les obstacles à l'utilisation rationnelle de l'éclairage public, le projet est organisé en cinq composantes : 1. élaboration de politiques ; 2. appui technique ; 3. financement ; 4. activités de démonstration des technologies ; et 5. diffusion de l'information et sensibilisation.

**Zambie : Production d'électricité par exploitation des énergies renouvelables pour les mini-réseaux isolés (PNUE) (OP6)**

Ce projet permettra de mettre en place des modèles durables de production d'électricité par exploitation des énergies renouvelables et de distribution par des mini-réseaux isolés. Au départ, les activités ne concerneront qu'une zone pilote soigneusement choisie ; puis les activités à transposer seront sélectionnées et exécutées dans d'autres régions choisies de manière appropriée.

**PROJETS DE MOYENNE ENVERGURE**

**Projet mondial : Stratégie d'intervention commerciale pour encourager la production d'électricité d'origine solaire raccordée au réseau (PNUE) (OP6)**

Ce projet a pour but de réduire très considérablement le coût de l'électricité d'origine solaire, notamment le photovoltaïque et l'énergie solaire concentrée, en suscitant une demande suffisante. Il déterminera les capacités institutionnelles et organisationnelles à renforcer pour identifier les projets de production d'électricité solaire ayant un intérêt commercial, regrouper la demande, mettre au point les mécanismes appropriés de financement et de partage des risques, et trouver des techniques novatrices de passation de marchés pour mettre sur le marché cette demande groupée, d'une façon qui permette aux fournisseurs de proposer des technologies d'un prix permettant des transactions commerciales sur les produits considérés.

**Honduras : Utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs du commerce et de l'industrie (PNUD) (OP5)**

L'objectif général de ce projet est de supprimer les obstacles à une (plus grande) application commerciale des mesures et des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs du commerce et de l'industrie, de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité et de chauffage. Les objectifs spécifiques du projet sont de supprimer tous les obstacles à la réussite des projets pilotes visant à une meilleure maîtrise de l'énergie dans les secteurs du commerce et de l'industrie. Il s'agit notamment des obstacles financiers à l'investissement dans le matériel et les pratiques à haut rendement énergétiques destinés ces projets pilotes ; et des obstacles techniques, juridiques, institutionnels/organisationnels, économiques, financiers et liés à la diffusion de l'information s'opposant à la transposition de ces projets pilotes.

**Inde : Lancement du marché des véhicules électriques à trois roues (PNUD) (OP11)**

Ce projet veut réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport en proposant d'autres technologies émettant peu de GES, de façon à améliorer la qualité de vie des citoyens. Il se propose donc d'augmenter l'utilisation dans les grandes villes des véhicules électriques à trois roues en remplacement des véhicules utilisant des combustibles fossiles.

**Maldives : Développement et application des technologies exploitant les énergies renouvelables (PNUD) (OP6)**

Ce projet a pour but d'aider le Gouvernement des Maldives à définir, et si possible, à préparer et finaliser une fiche de projet complète dans le cas de l'OP6 pour obtenir le financement du FEM au titre de la promotion de l'énergie renouvelable. En fonction des conclusions tirées et des recommandations formulées à la fin des activités de l'avant-projet, une fiche de projet pour une demande de financement Bloc B ou une fiche de projet complète, selon le cas, sera présentée.

**Pologne : Utilisation rationnelle de l'énergie par action sur la demande dans les bâtiments publics, Société municipale de services énergétiques de Lodz (Banque mondiale/BERD) (OP5)**

Ce projet financera l'investissement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments de la ville de Lodz par action sur la demande. Le projet a pour but de i) réduire la consommation d'énergie et le coût des services énergétiques liés au parc immobilier de la ville et ii) de gérer plus efficacement les achats d'énergie et les systèmes énergétiques de la ville.

**Fédération de Russie : Cadre juridique et réglementaire pour l'exploitation de l'énergie éolienne (Banque mondiale/SFI) (OP5)**

Le projet portera principalement sur l'installation d'une centrale pilote éolienne de 75 MW raccordée au réseau de l'Oblast de Léningrad. L'objectif est de mettre au point un cadre d'utilisation à grande échelle de l'énergie éolienne en Russie, afin de servir d'exemple au reste de la fédération. Ce projet mettra en place les modèles juridiques et réglementaires visant à faire de l'énergie éolienne une grande ressource énergétique propre de la Russie.

**ANNEXE B : FINANCEMENT DU FEM À L'APPUI DE LA PRÉPARATION DES PREMIÈRES COMMUNICATIONS NATIONALES**

Le FEM a accordé des financements pour aider 132 pays non visés à l'annexe I à préparer leurs premières communications nationales. Au 30 juin 2004, l'aide accordée par le FEM au titre des projets nationaux et les compléments de financement au titre du renforcement des capacités dans les domaines prioritaires s'élevaient à 31,63 millions de dollars au total. Par ailleurs, il a alloué 39,14 millions de dollars à un certain nombre de projets régionaux et mondiaux, dont la liste figure après le tableau, pour financer en tout ou en partie la préparation de leurs premières communications nationales.

<b>Pays</b>	<b>Première communication nationale</b>	<b>Complément de financement pour renforcer les capacités</b>	<b>Participation à des projets régionaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Participation à des projets mondiaux (liste ci-jointe)</b>	<b>Financement total du FEM (hors projets régionaux et mondiaux)</b>
Afrique du sud	0,32				0,32
Albanie	0,38	0,10		Programme d'aide	0,48
Algérie	0,36	0,10	Renforcement des capacités au Maghreb	Programme d'aide	0,46
Antigua-et-Barbuda	0,26	0,10	CARICOM	Programme d'aide - Étude-pays sur les changements climatiques	0,36
Arabie saoudite	0,35			Programme d'aide	0,35
Argentine	1,00			Programme d'aide Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	1,00
Arménie	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Azerbaïdjan	0,42	0,09		Programme d'aide	0,51
Bahamas	0,28	0,09	CARICOM	Programme d'aide	0,37
Bahreïn	0,34				0,34
Bangladesh*	0,18		ALGAS		0,18
Barbade	0,19	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,29
Belize	0,19		CARICOM	Programme d'aide	0,19
Bénin*	0,20	0,10		CC: Train Phase II Programme d'aide	0,30

Bhoutan*	0,40	0,10		Programme d'aide	0,50
Bolivie	0,29	0,10		CC: Train Phase II	0,39
Botswana	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Brésil	1,50			Programme d'aide	1,50
Burkina Faso*	0,34	0,10		Programme d'aide	0,44
Burundi*	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Cambodge*	0,34	0,10		Programme d'aide	0,44
Cameroun	0,27			Étude-pays sur les changements climatiques Programme d'aide	0,27
Cap-Vert*	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Chili	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Chine	3,60		ALGAS	Programme d'aide	3,60
Colombie	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Comores*	0,31	0,10			0,41
Congo (Rép.)	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Congo*, Rép. démocratique du	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Corée, République démocratique de	0,15		ALGAS	Programme d'aide	0,15
Costa Rica	0,47			Programme d'aide Sources et puits de GES	0,47
Côte d'Ivoire	0,32	0,10			0,42
Cuba	0,15			CC: Train Phase II Programme d'aide	0,15
Djibouti	0,35				0,35

Dominique	0,17	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,27
Équateur	0,32	0,10		CC: Train Phase II Aspects économiques de la réduction des émissions de GES Programme d'aide	0,42
Égypte	0,45	0,05		Programme d'aide	0,50
El Salvador	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Érythrée*	0,30			Programme d'aide	0,30
Éthiopie*	0,21	0,10		Programme d'aide	0,31
Fidji			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Gabon	0,32	0,10		Programme d'aide	0,42
Gambie*	0,14	0,10		Programme d'aide Sources et puits de GES	0,24
Géorgie	0,43	0,10		Programme d'aide	0,53
Ghana	0,20	0,10	Afrique subsaharienne		0,30
Grenade	0,18	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,28
Guatemala	0,42	0,10		Programme d'aide	0,52
Guinée*	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Guinée Bissau*	0,35			Programme d'aide	0,35
Guyana	0,20		CARICOM	Programme d'aide	0,20
Haïti*	0,35	0,09			0,44
Honduras	0,43	0,10		Programme d'aide	0,53
Îles Cook			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Îles Marshall			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	

Iles Salomon			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Inde	2,00			Programme d'aide	2,00
Indonésie	0,33	0,10	ALGAS	Programme d'aide Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	0,43
Iran	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Jamaïque	0,23	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,33
Jordanie	0,09	0,34		Programme d'aide	0,43
Kenya	0,17	0,10	Afrique subsaharienne		0,27
Kiribati			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Liban	0,29	0,10		Programme d'aide	0,39
Lesotho*	0,35	0,10			0,45
Libye	0,27		Renforcement des capacités au Maghreb		0,27
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Madagascar	0,35			Programme d'aide	0,35
Malaisie	0,47			Programme d'aide	0,47
Malawi*	0,29	0,10		Programme d'aide	0,39
Maldives*	0,86			Programme d'aide	0,86
Mali*	0,20	0,10	Afrique subsaharienne	Programme d'aide	0,30
Malte	0,26	0,09		Programme d'aide	0,35
Maroc	0,14		Renforcement des capacités au Maghreb	Programme d'aide Sources et puits de GES	0,14

Maurice	0,14	0,09		Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	0,23
Mauritanie*	0,35	0,10			0,45
Mexique	0,31			Programme d'aide Sources et puits de GES	0,31
Micronésie			PICCAP	Programme d'aide	
Moldova	0,43	0,10		Programme d'aide	0,53
Mongolie	0,32	0,09	ALGAS		0,41
Mozambique*	0,22			Programme d'aide	0,22
Myanmar			ALGAS		
Namibie	0,13	0,10		Programme d'aide	0,23
Nauru			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Népal*	0,31	0,10			0,41
Nicaragua	0,30	0,10		Programme d'aide	0,40
Niger*	0,45	0,10		Programme d'aide	0,55
Nigéria	0,26			Programme d'aide	0,26
Nioué	0,30	0,10			0,40
Oman	0,30				0,30
Ouganda*	0,19	0,10		Programme d'aide Sources et puits de GES	0,29
Ouzbékistan	0,33	0,09		Programme d'aide	0,42
Pakistan	0,27	0,10	ALGAS	Étude-pays sur les changements climatiques	0,37
Palaos	0,31			Programme d'aide	0,31
Panama	0,30	0,10		Programme d'aide	0,40

Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,35			Programme d'aide	0,35
Paraguay	0,29	0,10		CC: Train Phase II Programme d'aide	0,39
Pérou	0,20	0,14		CC: Train Phase II Programme d'aide	0,34
Philippines	0,25	0,10	ALGAS	Programme d'aide	0,35
République centrafricaine*	0,35				0,35
République démocratique populaire lao *	0,31	0,10		Programme d'aide	0,41
République dominicaine	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
République kirghize	0,33	0,09		Programme d'aide	0,42
Rwanda	0,33				0,33
Samoa			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Sao Tomé-et-Principe	0,34			Programme d'aide	0,34
Saint-Kitts-et-Nevis	0,16	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,26
Sainte-Lucie	0,17	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,27
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,35				0,35
Sénégal	0,20	0,10		CC: Train Phase II Aspects économiques de la réduction des émissions de GES Sources et puits de GES	0,30
Seychelles	0,35	0,10		Programme d'aide	0,45
Sierra Léone*	0,31			Programme d'aide	0,31

Soudan*	0,29	0,10		Programme d'aide	0,39
Sri Lanka	0,21	0,10		Programme d'aide	0,31
Suriname	0,40			Programme d'aide	0,40
Swaziland	0,30			Programme d'aide	0,30
Tadjikistan	0,33	0,09		Programme d'aide	0,42
Tanzanie*	0,25	0,10		Sources et puits de GES	0,35
Tchad	0,10	0,10		CC: Train Phase II Programme d'aide	0,20
Thaïlande	0,29	0,10	ALGAS	Programme d'aide	0,39
Togo*	0,44	0,10		Programme d'aide	0,54
Tonga	0,32	0,10		Programme d'aide	0,42
Trinité-et-Tobago	0,22	0,10	CARICOM	Programme d'aide	0,32
Turkménistan	0,35	0,10			0,45
Tunisie	0,57		Renforcement des capacités au Maghreb	Programme d'aide	0,57
Tuvalu			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Uruguay	0,70			Programme d'aide	0,70
Vanuatu			PICCAP	CC: Train Phase II Programme d'aide	
Venezuela	0,35			Sources et puits de GES Programme d'aide	0,35
Viet Nam	0,31	0,90	ALGAS	Aspects économiques de la réduction des émissions de GES	1,21
Yémen*	0,20	0,10		Programme d'aide	0,30
Zambie*	0,26				0,26
Zimbabwe	0,09	0,09	Afrique subsaharienne		0,18

<b>Total</b>	<b>26,49</b>	<b>5,14</b>			<b>31,63</b>
--------------	--------------	-------------	--	--	--------------

**Projets régionaux et mondiaux correspondant à des composantes complètes ou partielles des premières communications nationales des parties non visées à l'annexe I :**

*Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP) PNUD, (financement du FEM : 3,44 millions de dollars).*

*Planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes (CARICOM), Banque mondiale, (financement du FEM : 6,30 millions de dollars).*

*Études- pays sur les impacts du changement climatique et étude d'adaptation (Études- pays sur les changements climatiques), PNUE, (financement du FEM : 2 millions de dollars).*

*Renforcement des capacités au Maghreb pour relever les défis et saisir les opportunités résultant des mesures prises par les pays en application de la CCNUCC (Renforcement des capacités au Maghreb), PNUD, (financement du FEM : 2,5 millions de dollars).*

*Stratégie de réduction au moindre coût des GES en Asie (ALGAS), PNUD, (financement du FEM : 9,5 millions de dollars).*

*Renforcement des capacités en Afrique subsaharienne à l'appui de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Afrique subsaharienne), PNUD, (financement du FEM : 2 millions de dollars).*

*Renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques (CC : TRAIN-Phase II), PNUD, (financement du FEM : 2,7 millions de dollars).*

*Monographies nationales sur les sources et les puits de GES (sources et puits de GES), PNUE, (financement du FEM : 4,5 millions de dollars).*

*Aspects économiques de la réduction des GES : Création d'un cadre méthodologique pour évaluer l'atténuation du changement (Aspects économiques de la réduction des émissions de GES), PNUD, (financement du FEM : 3 millions de dollars).*

*Programme d'aide à la préparation des communications nationales (programme d'aide), PNUD/PNUE, (financement du FEM : 3,20 millions de dollars).*

**ANNEXE C : LISTE DES RAPPORTS DÉJÀ PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL DU FEM  
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC**

*Rapport sur le FEM restructuré présenté par le Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre sur les changements climatiques (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des parties sur l'élaboration d'une stratégie opérationnelle et les premières activités dans le domaine des changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1998/12, 29 septembre 1998)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1999/3, 29 septembre 1999)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2000/3, 11 octobre 2000)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2001/8, 16 octobre 2001).*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2002/4, 6 septembre 2002)*

*Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la neuvième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/2003/3, 27 octobre 2003)*



## **ANNEXE D : RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DES DONATEURS POTENTIELS POUR LE FONDS POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### **INTRODUCTION**

1. À la demande de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques (CCNUCC), et avec l'accord du Conseil, le FEM est chargé d'administrer le Fonds spécial pour le changement climatique (ci-après le Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), mis en place en application de la décision 7/CP.7 de la CCNUCC. Conformément à ladite décision, les Parties visées à l'annexe II à la CCNUCC, et les autres Parties visées à l'annexe I à la CCNUCC qui sont à même de le faire, sont invitées à contribuer au fonds, géré par le FEM conformément aux directives de la Conférence des parties.

2. À sa neuvième session qui a eu lieu à Milan du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2003, la Conférence des parties a adopté une décision sur chacun des ces fonds. La décision sur le Fonds spécial donne des directives au FEM sur le type d'activités à financer au titre du Fonds spécial et prie l'organisation de prendre les dispositions nécessaires pour mobiliser les ressources permettant de faire fonctionner le Fonds rapidement. La décision sur le Fonds pour les PMA prie le FEM de soutenir l'application des PANA finalisés et de mettre en place des modalités de financement tenant compte des éléments énoncés dans la décision. Une copie de ces décisions est jointe à la présente note.

3. Aux fins de mobiliser les ressources pour les nouveaux fonds fiduciaires en application des décisions de la Conférence des parties à la Convention, un certain nombre de réunions de donateurs potentiels sont prévues en 2004 pour étudier la programmation des ressources du Fonds spécial, les modalités relatives au Fonds pour les PMA et les annonces de contribution au titre du Fonds spécial pour le financement des activités.

4. La première de ces réunions a eu lieu au Centre de conférence de la Banque mondiale à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Une liste des participants à cette réunion est jointe à la présente note.

### **ORDRE DU JOUR**

5. Il a été convenu, lors de la réunion, d'aborder les points suivants :

- a) le programme d'application des directives pour le Fonds spécial pour le changement climatique adoptées par la Conférence des parties à sa neuvième session ;
- b) les modalités financières ;
- c) les éléments à prendre en compte au moment d'élaborer les directives opérationnelles pour financer l'application des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA ; et
- d) les étapes suivantes.

6. Les principaux points abordés au cours de la réunion sont résumés ci-dessous.

## OUVERTURE DE LA RÉUNION

7. La réunion a été ouverte et présidée par le Directeur général du FEM qui a fait remarquer d'entrée de jeu qu'il était important, pour le bon déroulement de la Convention pour le changement climatique, que le démarrage de ces Fonds soit réussi. Il a noté qu'il était très difficile d'organiser les différentes sources d'assistance financière de façon à ce qu'elles soient complémentaires (non concurrentes) et efficaces, et espérait que ce point serait abordé au cours de la réunion.

## PROGRAMME D'APPLICATION DES DIRECTIVES SUR LE FONDS SPÉCIAL ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC À SA NEUVIÈME SESSION

8. Il a été convenu, lors de la réunion, qu'il était important de définir le champ d'application de chaque source de financement énoncées dans la décision 7/CP.7 qui prévoit ce qui suit :

« Que, pour que soient remplis les engagements pris au titre des paragraphes 1, 3, 4, 5, 8 et 9 de l'article 4, les Parties visées à l'annexe II et les autres Parties visées à l'annexe I qui sont à même de le faire devraient fournir des ressources financières aux pays en développement parties, par les moyens suivants:

- i) Reconstitution à un niveau plus élevé des ressources du Fonds mondial pour l'environnement;
- ii) Versement de contributions au Fonds spécial pour les changements climatiques créé en application de la présente décision;
- iii) Versement de contributions au Fonds pour les pays les moins avancés créé en application de la présente décision;
- iv) Financement par les voies bilatérales et multilatérales<sup>29</sup> »

9. Les directives de la Conférence des parties demandent que les diverses sources de financement soient complémentaires. Cette complémentarité peut être obtenue à travers le financement d'activités très différentes et/ou le type de financement disponible (financement du surcoût, complément de financement, cofinancement, etc.). Il a été relevé notamment l'importance de faire la différence entre les activités financées par le Fonds spécial et celles financées par la Caisse du FEM.

10. S'agissant du financement de l'adaptation au titre du Fonds spécial, il a été recommandé de faire en sorte que les prêts de développement soient protégés contre les effets du changement climatique en encourageant les travaux préparatoires, l'adhésion aux projets, la sensibilisation et le partage des enseignements. Le Fonds spécial doit aider les pays à évaluer dans quelle mesure les projets de développement risquent d'être touchés par les effets du changement climatique.

11. Il a été demandé que le document de programmation fasse ressortir le lien entre l'adaptation et la réduction de la pauvreté ou les avantages pour les pauvres. Les effets du changement climatique touchent davantage les personnes les moins armées pour y faire face, les activités financées au titre du Fonds spécial doivent donc aider les personnes les plus

---

<sup>29</sup> Décision 7/CP.7, *Financement au titre de la Convention*, paragraphe 1(c).

vulnérables et les plus démunies. Mettre ce lien en évidence peut faciliter la mobilisation des ressources provenant de donateurs.

12. Il a été souligné le rôle catalyseur du Fonds spécial pour mobiliser des ressources supplémentaires provenant d'organisations bilatérales et multilatérales intervenant dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et du transfert des technologies.

13. S'agissant du financement de l'adaptation, tenant compte des directives de la Conférence des parties et reconnaissant les problèmes posés par l'adaptation, il a été reconnu par tous qu'il conviendrait que le Fonds spécial finance le « supplément adaptation » des activités de projet, c'est-à-dire le surcoût induit par les objectifs de développement durable imposés aux pays vulnérables par les effets du changement climatique.

14. Au moment d'appliquer cette approche du surcoût de l'adaptation, il serait utile de proposer une formule simple et pragmatique basée sur une échelle mobile proportionnelle de cofinancement.

15. S'agissant du transfert de technologies, il a été noté que le financement devait servir à s'attaquer aux obstacles à l'introduction de nouvelles technologies permettant de faire face aux effets du changement climatique, notamment en ce qui concerne la création d'un environnement porteur, le renforcement des capacités et la diffusion de l'information.

16. Lors de l'examen de la directive de la Conférence des parties sur le transfert de technologies, il a été admis que les types d'activités à financer en application de la directive ne sont pas financées actuellement par la Caisse du FEM ; cette directive sert à définir le champ d'application du Fonds spécial pour ce qui est du transfert de technologies.

17. Il a été convenu que la proposition en faveur de programmes technologiques spécifiques valait la peine d'être examinée.

18. Au moment de la discussion des critères d'admissibilité des pays au financement du Fonds spécial, il a été convenu que ce point devait être examiné par la Conférence des parties.

#### **MODALITÉS DE FINANCEMENT**

19. Une note de synthèse énonçant les modalités de financement des activités par le fonds fiduciaire a été examinée.

20. Il a été souligné que les contributions au Fonds spécial et au Fonds pour les PMA étaient volontaires et qu'il était important que ces fonds soient conçus de façon à renforcer l'intérêt des donateurs.

21. Il a été reconnu qu'il existait un lien entre les conditions requises pour recevoir un financement par ces fonds, et les modalités de financement. Il a également été noté que les donateurs avaient besoin de savoir comment leur argent serait dépensé avant de faire des annonces de contribution.

22. Il a été demandé à l'Administrateur de voir comment lier les contributions des donateurs à la mise en application des directives sur les priorités émanant de la Conférence des parties.

## ÉLÉMENTS CONCERNANT LE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS POUR LES PMA

23. Les participants ont demandé au Secrétariat de prendre pleinement en compte dans ses propositions tous les aspects des directives relatives au Fonds pour les PMA.
24. Il a également été suggéré que le Secrétariat fournisse plus d'informations sur les mécanismes et les instruments financiers existants du FEM qui pourraient être adaptés au Fonds pour les PMA.
25. Les activités au titre du Fonds pour les PMA doivent cadrer avec les DSRP et autres plans de développement. Au moment d'appliquer les PANA, le Fonds pour les PMA doit faire en sorte d'encourager la coordination, au niveau national, avec les autres donateurs et les autres activités au sein du pays.
26. Il a été convenu qu'il était préférable d'attendre qu'un nombre considérable de PANA soient achevés avant d'établir leur programme d'application, et qu'il fallait inciter les pays à les achever le plus rapidement possible.
27. Le Secrétariat a été prié de consulter les PMA pour l'élaboration du document de programmation.

## ÉTAPES SUIVANTES

28. Les participants à la réunion ont été invités à présenter leurs commentaires écrits au Secrétariat avant le 19 juillet 2004.
29. Le Secrétariat examinera cette version provisoire avant de la renvoyer aux participants pour commentaires supplémentaires.
30. Sur la base des commentaires reçus, le Secrétariat préparera une autre version provisoire qu'il communiquera aux participants pour discussion lors d'une deuxième réunion qui aura lieu à Paris le 29 septembre.
31. Après la réunion de septembre, le Secrétariat préparera une version finale en vue d'une session consacrée à des annonces de contribution avant la réunion du Conseil en novembre 2004 (le lundi 15 novembre).

-----